

F E D E C H O S E S

-----Pour le fédéralisme-----



Fédéchoses - *F116*

Pour la paix, la justice et

Une Europe unie



la démocratie mondiale



pour un Monde uni

2002 - 2^e trimestre

N° 116

Editorial

La bataille pour le gouvernement européen a commencé.

Le Rapport Lamassoure du Parlement européen et les propositions de la Commission européenne ont lancé le débat sur le gouvernement européen.

Même si les propositions qui ont été faites demeurent incomplètes, la Commission a mis explicitement à l'ordre du jour de la Convention la question de savoir qui devra détenir le pouvoir de gouverner l'Europe ; sa proposition, qui va dans le sens indiqué par les fédéralistes de la transformation de la Commission en gouvernement de l'Union, ne résistera à la contre-offensive des gouvernements que si le Parlement européen la soutient et si un fort mouvement d'opinion publique se forme dans le même sens.

En lançant la campagne pour une Constitution fédérale européenne, les fédéralistes européens se sont ces dernières années préparés à cette éventualité.

Aujourd'hui le moment est venu et ils doivent mobiliser toutes les énergies pour gagner cette bataille.

Fédéchoses

EUROPÉENS, NE CONJUGUEZ PAS CE PASSÉ-LÀ AU PRÉSENT

1922: Benito, 1933: Adolf, 1940: Philippe ...
En Europe, le nationalisme et le populisme,
on sait comment ça peut finir ...
Vous ne pourrez pas dire
que 'Jean-Marie' vous a trompé !

**5 mai 2002 :
EUROPÉENS,
DITES NON À
L'EXTRÊME-DROITE !**



Les Jeunes Européens
France

Premier réseau associatif de jeunes pro-européens en France
www.jeunes-europeens.org > mél. mediateur@jeunes-europeens

VOTEZ POUR UNE FRANCE DÉMOCRATIQUE DANS UNE EUROPE UNIE

Jean-Guy GIRAUD (Directeur du Bureau d'information du Parlement européen à Paris)
Miracle à Philadelphie.

Nicola VALLINOTO (Secrétaire général de l'UEF - Ligurie)
Porto Alegre 2002 – Un autre monde est possible.

LA HAYE : CREATION DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL

Barbara WALKER (sur un livre de Gil JONAS)
L'Histoire du mouvement des *Student Federalists* américains (1942-1953).

Fédéchoses - Pour le fédéralisme **pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde**

Fédéchoses, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste.

- Toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses*, sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;
- pour être un véhicule de débat permanent, *Fédéchoses*, ne peut non plus être inféodé à aucune d'entre elles. Cette stricte ligne d'autonomie éditoriale de la revue a été clairement acceptée depuis près de trente ans et perdurera ;
- inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, alors évidemment avec l'accord de ses rédacteurs ;
- à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'U.E.F., de la JEF et du WFM-MFM international. Les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;
- *Fédéchoses*, se sent libre de publier à sa guise les positions publiques (communiqués de presse, motions ou résolutions des organes statutaires) des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.

Fédéchoses, est fidèle au mot d'ordre de l'U.E.F. lors de son Congrès de Montreux de 1947 « *Unir l'Europe pour unir le monde* » et en cela au fédéralisme de la Résistance et est opposé à toute participation électorale des fédéralistes en tant que tels à des élections politiques quelle qu'elles soient.

FEDECHOSSES Pour le fédéralisme	ABONNEMENT
Presse fédéraliste 12, rue Président Carnot - 69002 Lyon <u>Directeur de la publication :</u> Jean-Luc PREVEL <u>Comité de rédaction :</u> J.-F. Billion - B. Boissière - R. Calba - D. Colmont - D. Hulas - L. Levi - J.L. Prevel Jivaro Imprimerie 9-13 rue d'Alsace – 69100 Villeurbanne Commission paritaire 56256	Nom Prénom Adresse Normal € 8 Militant € 16 Soutien € 80 Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE 12 Rue Président Carnot – 69002 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON

Sommaire

Les opposants au fédéralisme mettent en danger le fédéralisme.	P.	3
Lettre ouverte de Barbara SPINELLI à la Convention européenne.	P.	5
Le Président de l'Union européenne doit être élu par le Parlement européen.	P.	7
Position des fédéralistes sur l'avenir de l'Europe - (U.E.F. Comité fédéral - Palma de Mallorca)	P.	8
L'Europe fédérale pour garantir la diversité culturelle des régions.	P.	11
Miracle à Philadelphie – Jean-Guy GIRAUD	P.	12
2004, année européenne – François ALFONSI	P.	16
La Marseillaise sifflée au Stade de France.	P.	17
Que signifie en 2004 « Qu'un sang impur abreuve nos sillons » ? - Christian GUYONVARCH		
Souffrance et autodétermination - Ludo DIERICKX	P.	17
A propos de la création de la Cour pénale internationale – Articles de William R. PACE et Jayne STOYLES	P.	19
Porto Alegre 2002 – Un autre monde est possible - Nicola VALLINOTO	P.	21
L'Histoire du <i>Students Federalists Movement</i> américain - 1942-1953 - Barbara WALKER	P.	23
Souvenir de Elisabeth Mann-Borgese et de Renée Marchand	P.	28

LES OPPOSANTS AU FEDERALISME METTENT EN DANGER LA DEMOCRATIE.

L'échec de la Convention ouvrirait la voie aux forces du nationalisme en Europe.

Il y a des moments dans l'histoire où il convient d'opérer des choix cruciaux. En Europe, où les gouvernements nationaux se sont résignés à faire de la politique à l'ombre de la superpuissance américaine, la politique a occulté la distinction radicale existant entre le bien et le mal, entre la paix et la guerre. Et pourtant, quiconque fait de la politique devrait savoir que, dans les moments de crises, la nécessité de faire des choix douloureux est inéluctable. Pendant les années de règne de Mussolini et de Hitler, deux camps adverses s'étaient constitués : les fascistes et les anti-fascistes. Les indécis ont été emportés par le cours des événements.

Aujourd'hui, la classe politique européenne hésite à effectuer le choix décisif en faveur de la fédération européenne. Au sein de la Convention, comme au dehors, le débat s'égare en dissertations savantes sur la différence entre une fédération d'Etats-nation, des Etats-Unis d'Europe, une union d'Etats-nation et ainsi de suite, sans parler de ceux qui veulent brouiller les cartes en évoquant un super-Etat européen. Le Pen a mis un terme à ces discussions stériles avec une franchise salutaire : lui, raciste, sans fausse pudeur, est en faveur de l'Europe des nations ; il est, par conséquent, opposé à la Fédération européenne. Le Pen a raison. Il n'y a pas de troisième voie. Quiconque souhaite unir l'Europe et, dans le même temps, maintenir les divisions nationales leurre les citoyens et prédispose à la catastrophe. Les indécis, en renvoyant encore une fois aux calandes grecques le choix en faveur de la fédération, feront le jeu des anti-fédéralistes et seront emportés par la vague d'un nationalisme en développement qui est en train de contaminer, dans des proportions plus ou moins importantes, tous les pays européens.

L'issue des présidentielles françaises, malgré le sursaut d'orgueil des forces démocratiques, devrait constituer un avertissement sévère pour quiconque se préoccupe du sort de la démocratie. Les dictatures de Mussolini et de Hitler ont été favorisées par une classe politique qui ne s'est pas opposée avec suffisamment de fermeté à leur ascension. Au sein de l'Etat-nation la démocratie reste fragile. L'Europe est à nouveau en proie à une fièvre diabolique faite d'un mélange de nationalisme et de populisme. La V^e République est à l'agonie. Les Français ont été contraints de participer à une élection sans alternative, pour ne pas offrir la République à un raciste. Les Français n'ont plus confiance en leur Constitution. Une partie de la classe politique s'est déjà mise à l'ouvrage en vue de la réformer, en lançant le projet d'une VI^e République. Une tentative totalement illusoire. Les problèmes soulevés par Le Pen sont bien réels et ne seront pas résolus par la seule entremise d'une réforme du système électoral et du gouvernement.

L'immigration, le chômage, l'insécurité, la crise de l'Etat-providence sont tous des problèmes qui revêtent une dimension européenne et qui ne peuvent être convenablement affrontés que par un gouvernement

européen, capable de prendre les mesures qui s'imposent en termes de politique extérieure et de politique économique, afin de répondre avec efficacité aux défis posés par la mondialisation. L'unité politique de l'Europe modifierait le cadre de la lutte politique. La démocratie européenne, renforcée, ferait pendant à la démocratie nationale. En revanche, si l'horizon de la politique reste la nation, ce sont les nationalistes qui sortiront victorieux. L'alternative au sursaut nationaliste est la fédération européenne. La fédération est la voie qui permettra de redonner un avenir aux nations qui, aujourd'hui, sous prétexte de mener une politique extérieure autonome, contribuent à maintenir la division au sein de l'Europe et l'empêchent de s'adresser au monde d'une seule voix. Les nations européennes sont le creuset de la modernité. Les cultures nationales ont apporté une contribution capitale à la construction de la civilisation cosmopolite contemporaine, par le biais de la littérature, de la philosophie, des découvertes scientifiques. La fédération européenne sera le véritable bastion de l'autonomie et de l'indépendance des nations européennes.

Pendant la guerre froide, la classe politique européenne, à l'abri du parapluie américain, s'était donné l'illusion de jouir des bénéfices de l'intégration européenne sans remettre en cause la souveraineté nationale, toujours plus réduite à une fiction juridique. La fin de la guerre froide a permis de réaliser que la fiction de la souveraineté nationale n'était qu'un leurre grotesque. Aucun Etat-nation européen n'est désormais en mesure d'assumer, seul, la responsabilité de la politique extérieure. De Gaulle est parvenu, pendant un temps bref, à faire revivre le mythe de la "grandeur" de la France ; Chirac n'est que le porte-drapeau de son déclin.

Le débat sur l'avenir de l'Europe souffre de schizophrénie congénitale. Les gouvernements rejettent l'unité politique de l'Europe, tout en souhaitant l'intégration européenne, parce que sans elle ils devraient sacrifier une grande partie des acquis civils, sociaux, économiques que la coopération européenne garantit. L'heure de vérité approche. La Convention européenne doit prendre une décision. L'unité politique de l'Europe est impossible sans un gouvernement démocratique européen légitimé par la volonté populaire. La Convention européenne doit approuver une constitution fédérale. Le droit de veto doit être aboli. Jean Monnet, au moment où il proposait la création de la communauté, avait mis en garde les gouvernements de l'époque : "Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes". Toutefois, en ne respectant pas les engagements initiaux, les gouvernements européens ont empêché que l'Union devienne une communauté politique. C'est la Constitution qui servira de pacte d'union aux citoyens européens au sein d'une nouvelle communauté de destin.

L'Europe fédérale ne pourra émerger sans l'engagement actif des partis européens. Aujourd'hui, les partis politiques qui s'inspirent des valeurs de la démocratie

risquent d'être submergés par le populisme. Le populisme européen est le fruit de la désagrégation de l'identité nationale. Dans une situation de confusion, n'importe quel démagogue peut s'adresser avec succès à son *propre* peuple. Les grands courants de pensée politique européenne qui ont contribué à façonner l'*Etat libéral*, l'*Etat démocratique*, et l'*Etat social*, la vertu de la civilisation européenne, ne peuvent avoir d'avenir en Europe que s'ils proposent aux électeurs un programme de gouvernement pour l'Union, dans le cadre de partis politiques européens qui doivent d'ores et déjà se préparer à l'échéance décisive des élections européennes de 2004. L'Europe sera le point de départ d'une grande oeuvre qui attend les partis européens et leurs électeurs : construire l'*Etat libéral*, démocratique et social au niveau supranational. Telle est la seule voie qui redonnera un avenir à la politique.



Les Jeunes Européens
France

La Convention européenne représente une occasion historique unique pour la réalisation de l'union de l'Europe et la sauvegarde de la démocratie. Toutefois, les partis et les gouvernements doivent avoir conscience que la Convention peut échouer. Si l'on n'approuve pas la Constitution fédérale, mais que l'on propose encore une fois aux citoyens européens un nouveau Traité, en vue de restaurer l'Europe intergouvernementale du passé, l'on provoquera inmanquablement une crise de rejet. Les Irlandais ont déjà dit "Non" à l'imbroglie de Nice. Le moment est venu de se prononcer pour ou contre le fédéralisme. Ceux qui ne soutiendront pas le projet de fédération européenne feront, même si c'est de manière inconsciente, le jeu de Le Pen et de tous ses émules en Europe.

Non à l'extrême- droite en Europe. Oui à un « discours vérité » des démocrates européens.

Les Jeunes Européens – France sont depuis toujours contre le nationalisme. Ils sont engagés pour un projet européen qui est l'un des plus beaux symboles de réconciliation des peuples, d'ouverture à l'autre, et d'enrichissement mutuel des différences de chacun.

A travers les résultats du premier tour de l'élection présidentielle, tous les Européens démocrates prennent aujourd'hui conscience qu'Etat après Etat, l'Union se laisse partiellement séduire par les thèses opportunistes, xénophobes et anti-européennes des droites extrêmes.

Il n'y a pas de fatalité à ce que l'Europe redevienne le berceau de la haine, par désespoir et par rejet d'une classe politique modérée discréditée.

C'est pourquoi Les Jeunes Européens – France appellent tous les citoyens attachés aux valeurs humanistes européennes à faire le choix de la démocratie le 5 mai prochain.

Mais il faut aussi se tourner vers l'avenir. Tous les hommes et les femmes politiques démocrates d'Europe doivent comprendre le message qui leur a été adressé. Celui de la nécessité d'une plus grande proximité avec les préoccupations des citoyens ; d'une pratique intègre de la politique au service de l'intérêt général ; d'une cohérence entre les actes et les discours politiques.

A plusieurs reprises les Français ont fait le choix de l'Europe. En acceptant la réconciliation avec l'Allemagne. En votant pour la ratification du Traité sur l'Union européenne. Et aussi en adoptant avec enthousiasme la monnaie unique en janvier dernier.

Les Français ont fait le choix de l'Europe, mais les responsables politiques n'ont pas assumé ce choix.

Cet abandon des thèmes européens aux extrêmes et aux sceptiques est bien l'exemple d'une déconnexion entre la classe politique et une partie des citoyens. **C'est d'un discours de vérité dont ont besoin les citoyens. Un discours qui dise que la France n'a pas d'avenir en dehors de l'Europe, et que l'Europe n'existera pas sans une mobilisation active des citoyens Français.**

Les Jeunes Européens – France entendent continuer à défendre cette vision objective, réaliste, et enthousiaste du présent, tournée vers l'avenir de la France et de l'Europe.

Contact :

Alix MASSON, secrétaire nationale à la communication
mél. communication@jeunes-europeens.org
tél. 06 09 15 15 30

Forts d'une trentaine de groupes et de contacts locaux, Les Jeunes Européens – France (association loi 1901), constituent le premier réseau français de jeunes pro-européens. Ils sont la branche jeune du Mouvement Européen – France qui rassemble les personnes désireuses de s'engager en faveur de la construction européenne, dans un esprit pluraliste, au delà des clivages partisans. Ils font également partie du réseau JEF-Europe (Jeunes Européens Fédéralistes) qui regroupe plus de 20000 adhérents à travers toute l'Europe.

Appel de l'UEF-France aux citoyens français à la suite du 1er. tour de l'élection présidentielle.

C'est l'humanisme qui a fondé l'Europe. Seul l'humanisme peut la faire vivre.

L'ensemble des membres de l'UEF-France, profondément inquiets devant ce que manifeste près de 20% des votes du 21 avril, appelle les citoyens français à se souvenir de la démarche de pardon, d'accueil de l'étranger, d'ouverture à un avenir de paix et de solidarité que Robert SCHUMAN a été capable de mener par idéal fédéraliste européen.

Ce sont ces valeurs qui ont fait l'Europe, ce sont elles qui, de nouveau, ont été proclamées par les 15 pays membres dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne lors du sommet de Nice. Ce sont elles dont témoigne encore l'élargissement prochain à d'autres pays européens longtemps séparés.

En conséquence l'UEF-France demande à tous les citoyens français, qui sont aussi des citoyens européens, de tout faire, en votant le 5 mai, pour que cesse l'intolérance, la xénophobie, le refus de la diversité que prône la voix de l'extrême droite.

L'esprit fédéraliste européen s'est toujours nourri d'humanisme et d'hospitalité.
N'oublions pas qu'à l'inverse le nationalisme a déjà su faire perdre son souffle à l'Europe.

Votons le 5 mai en citoyens responsables de la construction de l'Europe et conscients des valeurs qui la soutiennent.

Lettre ouverte de **BARBARA SPINELLI** à la Convention :

*L'EUROPE EST EN DANGER,
HATEZ-VOUS !*

Après l'affirmation de Le Pen au premier tour des élections présidentielles, le quotidien italien La Stampa (23 avril) a publié en première page la « Lettre ouverte » de la journaliste Barbara Spinelli, fille d'Altiero Spinelli, à la Convention intitulée :

"Hatez-vous! L'Europe est en danger", dont nous rapportons ci-contre les passages les plus significatifs.

La présence de Jean-Marie Le Pen dans le duel final des présidentielles françaises a pris de court l'Europe et ces mêmes *élites* parisiennes qui ne s'attendaient pas à une ascension aussi fulgurante. Il a bouleversé leurs certitudes, révélé leur extraordinaire apathie, mis en lumière les désastres qui résultent de leur manque de clairvoyance, de prévoyance, de lucidité. La présence de Le Pen qui, inopinément, s'impose dans une élection présidentielle est l'équivalent politique de l'attaque des tours jumelles de Manhattan le 11 septembre 2001. La peste nationaliste, populiste et xénophobe s'était déjà répandue dans un certain nombre de pays du vieux continent et les classes dirigeantes en étaient avisées depuis belle lurette. Elles n'ont tenu aucun compte du message, et aujourd'hui la bombe explose au sein de la nation la plus importante d'Europe : au sein du pays qui, avec l'Allemagne, a été l'instigateur de l'Union, après la guerre ; au sein du pays qui, encore aujourd'hui, joue un rôle décisif dans le processus de construction d'une Europe politique.

Les membres de la Convention... et en particulier leur Président, Giscard d'Estaing, qui est un illustre représentant de la France ont été touchés par la même déflagration. Ils peuvent rester immobiles à observer avec stupeur et détachement, se conduire comme s'ils n'étaient pas concernés par l'évènement et se conduire comme si la chose ne les regardait pas, continuer à donner le temps au temps comme ils ont tendance à le faire spontanément. Ils peuvent continuer à vivre dans l'illusion et l'automystification. Mais ils peuvent aussi sortir de leur léthargie, observer enfin autour d'eux, diagnostiquer le mal qui ronge les entrailles elles-mêmes de chaque Etat-nation et mettre en place une stratégie pour affronter le missile qui s'est écrasé, le 21 avril 2002 sur les hautes tours de leurs certitudes, de leurs illusions... Un écart dangereux s'est creusé entre la lenteur de la construction européenne et la progression irrépressible de la dégénérescence nationaliste, un fossé s'est creusé entre les vieilles *élites* et leurs sociétés respectives, et les artisans de l'Europe se trouvent aujourd'hui à la croisée des chemins.

Ils peuvent continuer à se bercer d'illusions, satisfaits de ce qui a été accompli jusqu'ici et peu anxieux d'accélérer le mouvement : mais ils ne pourront pas s'abuser du fait que tous les discours prononcés au cours de ces dernières années s'avèrent ni plus ni moins mensongers lorsque l'on observe ce qui se passe au sein de chaque peuple et la défiance de ces derniers à l'égard d'Etats devenus l'ombre d'eux-mêmes. Il est inexact que l'union économique et monétaire engendre naturellement, comme par nécessité, l'union politique à laquelle les vieilles *élites* et les esprits illuminés disent aspirer. La création de l'Euro, l'homogénéité croissante des politiques économiques sont de grandes conquêtes de l'union mais ne suffisent pas à éduquer les sociétés civiles et à endiguer leurs peurs de la nouveauté, leur terreur de ce nouveau monde périlleux que la mondialisation esquisse, leur tendance naturelle au repli sur soi, au repli pseudo-national, à l'autodéfense xénophobe.

Ce ne fut pas en vue de cet objectif que naquit l'Europe au début des années cinquante, et mêmes les partisans de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en avaient pleinement conscience ; l'objectif était d'éviter de nouvelles guerres, de nouvelles épidémies nationalistes, le retour des politiques raciales et des totalitarismes. Ce sont ces mêmes défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, à la différence que les nations européennes n'ont désormais ni *leaders* ni instruments permettant de freiner leur déliquescence. Tout sera remis en cause s'il l'on n'effectue pas rapidement le passage de l'Union économique et monétaire à l'Union politique, sans pour autant occulter l'héritage historique.

Il a été, à plusieurs reprises, affirmé que l'alternative au gouvernement politique de l'Europe ce serait la création d'une zone de libre-échange... c'est encore un leurre que la bombe Le Pen à mis en lumière. Tout ce qui a été construit jusqu'ici... peut s'effondrer en l'espace de quelques mois à l'issue d'un verdict des urnes. Il suffirait que des forces néo-nationalistes, ou tout autre force semblable à celle de Le Pen, s'affirment en Europe pour que l'Europe que nous avons édiflée, l'Europe que nous croyons -avec force et optimisme- irréversible, s'effondre comme un château de cartes...

La perspective à envisager ce n'est pas -comme le souhaite dans sa grande majorité l'extrémisme français, de droite comme de gauche- celle d'Etats-nations qui retrouvent leurs prérogatives et cantonnent la coopération au commerce et à l'économie. Les Etats ont en réalité déjà perdu une grande part de leur souveraineté, avant-même de la déléguer à l'Europe. Ils sont déjà minés par la mondialisation de l'économie, ils sont déjà résolument trop faibles pour lutter contre un terrorisme qui s'est mondialisé, et la tentation lepéniste n'est autre que la preuve de cette décadence.

Décadence des forces politiques, des classes dirigeantes ; décadence d'une gauche incapable de trouver les moyens d'endiguer les extrémismes qui la rongent et la mettent hors-jeu... Décadence d'une *élite* qui croit pouvoir vaincre les défis en fermant le pays au reste du monde, le condamnant à des campagnes électorales provinciales et surannées.

Renoncer à l'Europe politique ne permettra pas pour autant un prompt retour aux Etats-nations mais accélérera bien au contraire leur putréfaction. Cela ne sauvera pas les nations mais engendrera des nations non démocratiques. Chirac et Jospin ont occulté l'Europe et le monde au cours de leur campagne électorale, pensant ainsi sauvegarder tout à la fois une souveraineté perdue et

une tradition libérale. Ils n'ont pas compris que l'Europe politique est aujourd'hui la seule alternative permettant la préservation de l'une et de l'autre.

...Pour les membres de la Convention, l'heure des choix décisifs et de la prise de conscience de l'état d'urgence dans lequel nous nous trouvons désormais a sonné : un état d'urgence peu différent de celui de la République de Weimar ou de la période de la guerre froide. Il devient urgent d'accélérer les travaux, et de se départager au sein de la Convention non pas selon les clivages droite-gauche mais selon que l'on est favorable à une Europe supranationale et à l'abolition du droit de *veto* ou que l'on est totalement opposé à l'Europe. Ces derniers ne constituent pas un groupe hypothétique, marginal. Il sont de la même veine que celle qui a permis l'ascension de Le Pen en France.

L'optimisme candide n'est plus de mise car, comme nous l'avons constaté, la régression reste toujours possible et car, d'un instant à l'autre, la civilisation peut basculer dans la barbarie des nationalismes, des xénophobies. Le Président Bush a réagi à l'attaque des Tours de Manhattan en usant de moyens que l'on peut désapprouver en Europe, mais le contenu du discours qu'il a délivré sur *l'état de l'Union*, au mois de janvier dernier devrait, sur le plan méthodologique, servir d'exemple sur le sens de l'Etat et la souveraineté restaurée. Une grande puissance sait reconnaître les situations d'urgence et les affronter : "Nous prendrons toutes les décisions qui s'imposent -a affirmé Bush- en sachant que le temps ne joue pas en notre faveur. Je n'attendrai pas que les événements se produisent alors que les périls s'amoncellent..."

C'est ce que devraient faire les membres de la Convention -conclut l'article- et ce que devrait dire Giscard d'Estaing en tant que leur porte-parole ; ils devraient eux aussi affirmer : « Nous délibérerons tout en sachant que le temps nous est compté. Nous avons conscience de l'urgence qu'il y a à construire l'Europe politique, vu que les extrémistes de droite, tout comme l'attaque des deux Tours aux Etats-Unis, ont créé un état d'urgence". Les Etats-Unis d'Europe, que nous devons construire au plus vite, constitueront la digue de protection contre les menaces que les forces les plus périlleuses du continent pourraient à nouveau présenter pour ses acquis de civilisation, ses lois, son ordre libéral. A défaut, non seulement l'Europe périra, mais avec elle les traditions démocratiques et les libertés civiles qui ont servi, pendant des générations, de rempart à nos Etats fragiles contre leurs propres démons.

La revue *Crocodile* paraît à nouveau en format télématique.

A l'initiative de Pier Virgilio Dastoli a été récemment reprise la publication de la revue historique *Crocodile* créée pour soutenir l'action d'Altiero Spinelli au sein du Parlement européen au début des années 80. Sous format télématique *Crocodile* reparait à un moment historique pour l'Union européenne et a l'ambition de devenir un lien fondamental entre la Convention pour l'avenir de l'Europe et la société civile. Pour la recevoir il est suffisant d'adresser un e-mail à : crocodile_letter@hotmail.com



INTERGROUPE *CONSTITUTION EUROPÉENNE du Parlement européen*

Le Président de l'Union européenne doit être élu par le Parlement européen

L'Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen a souligné son opposition à l'idée que le Conseil européen veuille élire un président pour l'Union européenne. Une telle présidence ne disposerait ni d'une légitimité suffisante, ni ne serait assez transparente, ont déclaré les députés européens qui ont participé à un vaste débat de l'Intergroupe à ce sujet lors de la dernière session parlementaire à Strasbourg.

Le Président de l'Union européenne doit recevoir sa légitimité directement des citoyens de l'Union européenne. Il doit donc être **élu par le Parlement européen** et non pas être nommé par le Conseil européen. Les députés ont mis en évidence que le Président de la Commission européenne, et non le

Président du Conseil européen, devrait être à la tête de l'exécutif de l'Union. La méthode communautaire favorise « l'intérêt européen » commun et garantit l'équilibre entre grands et petits États-membres.

Il ne serait pas admissible que, sur ce sujet fondamental, un **accord secret** entre le Président de la Convention et les dirigeants des grands États membres préjuge les conclusions de la Convention elle-même.

Au lieu de cela, la **Convention** devrait décider du rôle des institutions au sein de l'Union sur base de **textes concrets**. « L'avenir doit être une Europe de citoyens, et non une Union de gouvernements », ont déclaré les députés de l'Intergroupe.

Contact : Bruno BOISSIERE (02/508.30.30)

L'Intergroupe *Constitution européenne* au sein du Parlement européen réunit quelque 230 députés des six principaux groupes politiques.

Comité d'animation : Carlos CARNERO GONZALEZ (PSE, E) ; Andrew DUFF (ELDR, UK) ; Monica FRASSONI (Verts, B) ; Alain LAMASSOURE (PPE, F) ; Jo LEINEN (PSE, D) ; Cecilia MALMSTRÖM (ELDR, S) ; Mario MANTOVANI (PPE, I) ; Mihail PAPAYANNAKIS (GUE, GR).

Création à Bruxelles (15 avril) de l'intergroupe pour la Constitution européenne au sein de la Convention.

Le 15 avril 2002 a été fondé à Bruxelles l'Intergroupe Constitution européenne au sein de la Convention.

Les premières adhésions sont parvenues des membres suivants : Paraskevas Avgerinos (Parlementaire national, PASOK-PSE, Grèce), Carlos Carnero Gonzales (parlem. nat., PPE, Espagne), Claude du Granrut (Comité des régions, PPE, France), Andrew Duff (parlem. européen, ELDR, Grande-Bretagne), Olivier Duhamel (parlem. europ., PSE, France), Marietta Giannakou (parlem. nat., PPE, Grèce), Pila-Noora Kauppi (parlem. eur., PPE-DE, Finlande), Jan Kohout (rep. Gouvernemental, Tchèque), Alain Lamassoure (parlem. eur., PPE, France), Jürgen Meyer (parlem. nat., PSE-SPD, Allemagne), Elena Paciotti (parlem. eur., PSE, Italie), Jacques Santer (rep. gouv., PPE, Luxembourg), Peter Serracino (rep. gouv., Malte), Anne-Marie Sigmund (Comité économique et social, Groupe III, Autriche) et Ali Takin (parlem. nat., Turquie).

Comme l'a indiqué M. Alain Lamassoure, membre de l'Intergroupe Constitution européenne au sein du Parlement européen et l'un des initiateurs de l'intergroupe au sein de la Convention elle-même, qui en a introduit et présidé la première réunion, son objectif est de se proposer comme un forum ouvert à tous les membres de la Convention et aux observateurs favorables au fait que le résultat de ses travaux soit une initiative constituante.

Au cours de cette première rencontre, les participants ont fait leur le *Memorandum* proposé par l'Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen, et ont décidé d'en faire leur plate-forme revendicative pour la Convention. L'intergroupe a décidé de se réunir à l'occasion de chaque session de la Convention.

Position des fédéralistes sur l'avenir de l'Europe.

Première contribution de l'U.E.F. à la Convention européenne.

- adoptée par le Comité fédéral de l'U.E.F. à Palma de Mallorca, le 21 avril 2002 -

Construire l'avenir de l'Union européenne – Les fédéralistes et le processus constitutionnel.

En décembre 2001, le Conseil européen de Laeken a décidé la mise en place d'une Convention pour préparer la prochaine étape de la réforme de l'Union européenne. Cette Convention offre une opportunité unique pour réaliser de nombreux objectifs politiques pour lesquels les fédéralistes se sont battus depuis des décennies déjà. Aussi, les fédéralistes feront tout leur possible pour soutenir la Convention dans sa tâche de préparer une refondation du processus d'intégration de l'Europe, qui comptera bientôt environ 500 millions de citoyens dans une trentaine d'Etats membres aux quatre coins du continent européen.

Si la Convention bénéficie d'un important soutien du public européen -spécialement de la part du Parlement européen, des parlements et les gouvernements des Etats membres, des partis politiques et des ONG à la fois aux niveaux national et européen, des médias et du monde académique- alors cette assemblée pourra se comporter comme une Assemblée constituante européenne et élaborer un projet de texte qui puisse être adopté sans grands changements par la Conférence intergouvernementale (CIG) qui s'en suivra et qui devrait si possible terminer ses travaux vers la fin 2003. En effet, il y a de grandes chances qu'une étroite coopération entre les membres de la Convention, issus de différents milieux, mais unis par une même volonté de rendre l'Europe plus proche des citoyens, puisse créer une dynamique qui permette d'aboutir à des propositions de réforme ambitieuses, beaucoup plus importantes que celles du traité de Nice.

Ces dernières années, les fédéralistes ont fait campagne pour une fédération européenne et pour l'adoption d'une Constitution européenne. Dans le débat public européen qui s'est développé dans les deux dernières années, de nombreuses et importantes voix se sont prononcées pour le concept même d'une fédération européenne. Des Chefs d'Etat et de gouvernements et personnalités des milieux académiques dans presque tous les pays d'Europe, presque toutes les régions et toutes les familles politiques européennes, ont défendu des idées très proches des propositions des fédéralistes. Ces derniers se félicitent qu'après le discours de Joschka Fischer à l'Université Humboldt de Berlin en mai 2000, presque tous les dirigeants politiques européens aient pratiquement reconnu la nécessité d'une relance globale du projet d'intégration européenne.

Après d'intenses discussions publiques, le processus de réforme est entré dans une nouvelle phase avec la mise en place d'une Convention décidée par le Conseil européen de Laeken. Sur la base de la Déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Union, cette Convention aura à débattre sur

de recommandations concrètes pour réformer l'Union européenne. Les fédéralistes européens contribueront à la réflexion de la Convention en soumettant tout au long de ses travaux, leurs propositions. La première de ces contributions décrira les grandes lignes de la configuration que doit prendre, selon les fédéralistes, l'Union européenne. afin de préparer celle-ci à l'élargissement, de rapprocher l'Europe de ses citoyens et de rendre les politiques internes et externes de l'Union plus efficaces et opérationnelles. Au cours des débats de la Convention, les fédéralistes présenteront d'autres documents contenant des propositions plus détaillées, concernant certains aspects spécifiques de la future Constitution européenne.

Cependant, les fédéralistes ne se limiteront pas à la présentation de textes à la Convention. Nous poursuivrons notre campagne publique afin de donner la parole au plus grand nombre possible de citoyens européens sur l'avenir de l'Europe. Dans ces activités publiques, nous allons coopérer étroitement avec les membres de la Convention et les autres organisations participant au Forum, le réseau structuré de la société civile qui doit accompagner les travaux de la Convention.

Eléments fondamentaux d'une nouvelle architecture de l'Union européenne.

Selon les fédéralistes la future réforme des traités devrait être globale et transformer les traités en une **véritable Constitution fédérale de l'Union européenne.**

1. Les principes fondateurs de l'Union européenne.

Les principes fondateurs de l'Union européenne devraient être énoncés en tête de la Constitution : **la paix, la démocratie, la garantie des droits fondamentaux, l'Etat de droit, la responsabilité, la liberté, le principe de subsidiarité, la solidarité et le développement durable.** Dans la pratique constitutionnelle, un équilibre devra être trouvé entre ces principes. Cette Constitution devrait reconnaître que l'Union est basée sur différents niveaux de pouvoirs publics, et que toutes les entités fédérées se doivent de coopérer pour s'acquitter au mieux des tâches qui leur ont été conférées par l'ordre constitutionnel commun. Enfin, il devrait être mentionné que la dynamique du processus d'intégration européenne doit être maintenue après l'adoption de la Constitution.

2. Les droits fondamentaux.

La **Charte des droits fondamentaux**, élaborée par la précédente Convention inter-institutionnelle, devrait être **intégrée dans le traité**, sans changer le texte de la Charte, la rendant ainsi juridiquement contraignante. Il sera nécessaire de faire une différence entre le statut

juridique de ces droits qui doivent être respectés par l'Union, et ceux qui expriment principalement des objectifs politiques.

3. Compétences et activités de l'Union.

Il est indispensable de **clarifier l'ordre de compétence de l'Union** et, dans certains domaines, de l'adapter au nouvel environnement politique qui est très différent de celui des années 50, époque où les premiers traités ont été rédigés.

Selon le principe de subsidiarité, l'action des pouvoirs publics doit généralement être menée au **niveau politique le plus bas et là où l'action peut être efficace**. Cette règle devrait être observée pour le chapitre « compétences » de la Constitution. L'Union ne devrait être responsable que pour les matières qui lui auront été expressément conférées par la Constitution.

a) Clarification de la répartition des compétences.

Dans ce domaine, plusieurs propositions sont en discussion. Pour les fédéralistes, il est important que toutes les dispositions, ayant trait aux compétences, soient réunies dans un **cadre juridique unique**, abandonnant ainsi le système des 4 traités actuels et la structure des trois piliers. Pour accroître cette lisibilité au niveau des compétences, on pourrait classer les compétences de l'Union en différentes **catégories**, selon l'intensité de l'action de l'Union européenne, possible dans les différents domaines politiques.

L'**exécution de "loi" de l'Union européenne** devrait, par principe, être de la responsabilité des Etats membres et de leurs régions. Dans certains domaines comme la politique de la concurrence ou la politique étrangère et de sécurité, le pouvoir exécutif devrait toutefois devenir de la responsabilité de l'Union.

b) Redistribution des compétences et pouvoir de taxation de l'Union.

Les **compétences de l'Union européenne devraient être renforcées**, en particulier dans les domaines suivants : la politique de sécurité et de défense, la politique du développement, la politique commerciale, la politique de l'environnement, la politique de la recherche, la politique économique, la politique sociale et la politique d'immigration et d'asile.

Dans d'autres domaines d'action de l'Union, **l'intensité réglementaire pourrait être réduite** sans menacer l'intégrité du marché unique et le principe de solidarité. Pour ne citer que deux exemples importants appelant des changements urgents en vue de l'élargissement : la politique agricole commune (PAC) et les fonds structurels.

Enfin, l'Union européenne devrait gagner -comme c'est le cas pour tous les autres niveaux de pouvoir public- un **pouvoir de taxation**, pour être à l'abri du chantage d'Etats membres individuels comme on a souvent pu l'observer durant les discussions sur les perspectives financières à long terme de l'Union européenne.

4. Les institutions de l'Union européenne et le processus décisionnel.

L'architecture institutionnelle de l'Union européenne devrait respecter son caractère d'une **Union de citoyens et d'Etats membres** et suivre les principes de **responsabilité démocratique, de transparence, d'équilibre et de séparation des pouvoirs, de capacité à réagir, d'une juste représentation de tous les citoyens et Etats membres, du bon fonctionnement et de l'efficacité**. L'actuel triangle institutionnel - Parlement, Conseil des ministres, Commission- ne respecte pas ces principes et, c'est pourquoi il devrait faire l'objet d'une réforme globale. La perspective de l'élargissement de l'Union européenne à vingt-sept Etats membres dans un avenir proche rendent ces réformes encore plus urgentes.

Le rôle du Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement, devrait lui aussi être revu. Selon les traités actuels, il devrait se limiter à donner les grandes orientations, mais en pratique ses pouvoirs se sont continuellement étendus. Aujourd'hui, toutes les décisions majeures de l'Union européenne sont prises dans le cadre de ce Conseil qui agit sur la base de l'unanimité, sans légitimité démocratique suffisante, sans contrôle démocratique et sans transparence.

En respectant les principes mentionnés ci-dessus, les fonctions et la composition des cinq principales institutions de l'Union devraient évoluer dans les directions suivantes :

a) Le Parlement européen.

Toute la législation et tout le budget -dépenses et recettes- de l'Union devraient être soumis à la **co-décision** du Parlement européen.

La **répartition des sièges au Parlement européen** entre les Etats membres devrait se faire sur la base du principe « un électeur, une voix », avec un minimum de sièges attribué aux représentants des citoyens des plus petits Etats membres.

Les élections européennes devraient se dérouler selon un **code électoral commun**. Un petit nombre de sièges, par exemple 10 %, devrait être réservé à des **listes européennes des partis politiques européens**. Cela favoriserait le développement de partis cohérents au niveau européen, permettant une campagne électorale plus animée où la concurrence s'exercerait entre les différentes têtes de listes en présence, ce qui renforcerait du même coup le débat politique européen. Cela aiderait également à recentrer les élections européennes autour de thèmes d'envergure européenne et éviterait que ces élections soient confisquées par la politique nationale. Le reste des sièges serait distribué entre les Etats membres, selon un système basé sur le principe de la représentation proportionnelle et assurant simultanément que chaque Député doive « rendre des comptes » à sa circonscription qui ne devrait pas dépasser une certaine dimension.

b) Le Conseil.

Le Conseil des ministres devrait être transformé en une **deuxième chambre législative** (Chambre des Etats) de l'Union européenne, co-décidant -en sessions publiques- pour toute la législation et tout le budget avec le Parlement européen ; le Conseil renoncerait à toutes ses fonctions exécutives.

Les **procédures internes** du Conseil et la coordination de son travail devraient être plus transparentes et efficaces, comme ce doit être le cas de tout organe législatif.

Dans le Conseil, le **vote à la double majorité** (c'est-à-dire une majorité des Etats membres représentant une majorité de la population de l'Union) devrait être introduite pour toutes les décisions. Le **droit de veto** d'un Etat membre devrait être **supprimé**.

Le Conseil des ministres devrait veiller à une **plus grande continuité et clarté** dans ses procédures législatives.

La transformation des formations actuelles du Conseils correspondant aux différents domaines de politiques (Economie et finances, agriculture, environnement, etc.) en **commissions préparatoires** devrait être envisagée, une seule formation du Conseil se voyant ainsi confié la tâche d'adopter la législation et le budget en co-décision avec le Parlement européen réuni en séance plénière.

Enfin, pour en finir avec la discontinuité qui est un obstacle à l'efficacité et au bon fonctionnement du Conseil, la rotation simultanée de la Présidence dans toutes les formations du Conseil pourrait être remplacée par l'**élection séparée des présidences individuelles** du Conseil et de ses commissions pour une période d'un minimum d'un an, de préférence deux ans et demi comme c'est le cas au Parlement européen.

Les membres du Conseil devraient être des **représentants des exécutifs nationaux (ou régionaux)**.

c) La Commission européenne.

La Commission européenne devrait être à l'avenir responsable de **toutes les tâches exécutives de l'Union**, y compris pour la représentation extérieure de l'Union européenne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité et dans les organisations internationales. Cela veut dire qu'il faudrait transformer la Commission en un véritable **Gouvernement européen**.

Pour renforcer la légitimité démocratique de l'institution, le/la **Président(e) de la Commission devrait être élu(e) par le Parlement européen**, immédiatement après les élections européennes. Un tel lien direct créé entre les électeurs européens et le pouvoir exécutif, est le **plus important élément de tout le système institutionnel** ! On pourrait envisager que le Conseil, en tant que deuxième chambre législative, puisse donner son avis conforme sur le nom du/de la Président(e) de la Commission.

Le/la Président(e) devrait **choisir les membres de la Commission en fonction de leur compétence** à exécuter au mieux son programme politique en nommant ses adjoints parmi les membres du Parlement européen ou parmi d'autres personnalités politiques européennes. Enfin, toute l'équipe ainsi désignée devrait recevoir l'approbation du Parlement européen.

d) Le Conseil européen.

Le Conseil européen devrait à l'avenir **éviter d'interférer dans la gestion quotidienne des affaires de l'Union** ainsi que dans le processus législatif et budgétaire. Il devrait retrouver son rôle de **Présidence collective de l'Union** et être le lieu de discussion des orientations générales de l'intégration européenne. La présidence du Conseil européen devrait continuer à être exercée à tour de rôle par chaque Etat membre, pour une durée de six mois.

e) La Cour européenne de Justice.

La **juridiction** de cette Cour devrait être **étendue à tous les actes de l'Union** ; le droit d'ester en justice devrait être étendu à toute personne physique et juridique dans l'Union sans restriction, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui. La Cour de Justice devrait devenir une véritable **Cour constitutionnelle** de l'Union.

5. Vue d'ensemble sur le projet de réforme.

Les réformes proposées auraient pour conséquence de rendre le processus décisionnel **plus transparent, plus conforme aux besoins des citoyens européens** ; elles renforceraient la **légitimité des institutions de l'Union** et favoriseraient le **débat public** européen. Les dispositions sur la répartition des compétences entre l'Union européenne et les Etats membres permettraient à l'Union de se concentrer sur les sujets où l'Union, par son action, peut apporter une réelle **valeur ajoutée**.

6. Adoption et amendement de la Constitution.

La Constitution devrait proposer une **nouvelle procédure pour réformer les traités**. Tout futur amendement au traité pourrait être **négocié au sein d'une Convention**, composée de représentants des gouvernements et des parlements des Etats membres, de députés européens et de Commissaires. La proposition de la Convention devrait ensuite être **soumise au Parlement européen** et, conformément aux règles de droit interne de chaque Etat, **aux parlements nationaux ou à un vote référendaire**. L'introduction d'un **référendum au niveau européen** devrait être envisagée.

A l'avenir, **aucun Etat membre devrait avoir le droit de bloquer les avancées constitutionnelles des autres Etats de l'Union**. Si un ou un petit nombre d'Etats se prononcent contre l'amendement proposé, un compromis devra être négocié ; celui-ci pourrait aboutir à l'octroi de certaines exemptions, comme des périodes transitoires, la possibilité de sortir de l'Union assortie d'une adhésion à l'Espace économique européen, ou encore l'octroi d'un statut d'association spécifique.

Que doit-il se passer après la Convention européenne ?

La C.I.G. doit travailler exclusivement sur la base de la proposition de la Convention. Les négociations intergouvernementales doivent s'achever au plus tard fin 2003, pour donner aux citoyens européens l'opportunité de voter sur la Constitution, en même temps qu'ils éliront leurs députés européens en juin 2004. Cela intensifierait le débat sur les principaux sujets de l'intégration européenne pendant la campagne électorale.

Si la Convention échoue dans la proposition de réformes suffisantes pour permettre à l'Union européenne de remplir ses tâches dans cette période de globalisation et d'élargissement du nombre de ses membres, ou si quelques gouvernements de l'Union bloquent l'introduction des réformes proposées par la Convention, alors, l'idée de former un **groupe pionnier** des Etats membres prêts à aller de l'avant, devrait être sérieusement considérée.

La coalition fédéraliste, *Federalist Voice*, remet les propositions de l'U.E.F. à la Convention.

En vue de suivre les travaux de la Convention, et à l'initiative des fédéralistes européens, les partisans d'une Constitution fédérale pour l'Union européenne se sont regroupés dans une coalition.

"*Federalist Voice : Network for a European Constitution*", créé à Bruxelles le 24 février, comprend actuellement les organisations suivantes : Association internationale des enseignants (AEDE internationale), Fédération internationale des Maisons de l'Europe (internationale), Forum international de la société civile, Intergroupe Constitution européenne du Parlement européen, Ligue européenne de coopération économique (ELEC), Jeunes socialistes européens (ECOSY), Gauche européenne, Mouvement européen international, *Liberal and Radical Youth Movement of the European Union (LYMEC)*, club Réalités européennes du présent, Union européenne des fédéralistes (U.E.F.) et Jeunes européens fédéralistes (JEF).

La coalition fédéraliste a fait sienne l'appel de l'U.E.F. transformé en un *memorandum* qui a été officiellement remis et proposé à la Convention au cours d'une rencontre en avril entre les représentants de *Federalist Voice* et le vice-Président de la Convention Luc Deheane.

L'EUROPE FEDERALE POUR GARANTIR LA DIVERSITE CULTURELLE DES REGIONS

Environ cent personnes de toute l'Europe ont participé ces 19 et 20 avril au colloque européen organisé à Palma de Mallorca par l'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.), en collaboration avec le Gouvernement des Iles Baléares et le Conseil de l'île de Mallorca, sur le sujet: "Les régions européennes et l'avenir fédéral de l'Europe."

Les Députés européens **Francesco MUSOTTO** (PPE, I) et **Camilo NOGUEIRA** (Verts/ALE, E), ainsi que **Gabriela HERNANDEZ** au nom de la DG REGION de la Commission européenne, ont mis l'accent sur la besoin de trouver des mécanismes de solidarité pour compenser les déséquilibres économiques entre les différentes régions dans la future Europe élargie.

Pour **José María MUÑO**A, Délégué du Président du Pays Basque pour les relations extérieures, la solidarité ne dépend pas du système d'organisation des pouvoirs régionaux, mais de la volonté politique. Il a averti des risques de négliger la demande des régions d'être plus présentes dans l'Union européenne et de voir leur

diversité respectée : "L'uniformisation ne conduit pas à l'union, mais à la séparation".

Le Vice-Président du Gouvernement des Iles Baléares **Pere SAMPOL I MAS** a regretté que la politique régionale de l'UE soit gérée par les Etats membres et non par les autorités régionales respectives. Il a demandé une meilleure reconnaissance et protection des langues minoritaires. "Nous demandons la présence des régions constitutionnelles (région avec autogouvernement et pouvoir législatif) dans le Conseil de l'U.E. et dans le COREPER; il y a un manque d'imagination et de volonté politique pour aller dans cette direction".

Le Député européen **Carlos CARNERO** (PSE, E), Membre suppléant de la Convention européenne, s'est prononcé pour un projet de Constitution qui accroisse le rôle des régions dans le système institutionnel européen. "Ce projet de Constitution européenne devrait être adopté par un seul référendum européen", a-t-il conclu.

Miracle à Philadelphie.¹

Jean-Guy GIRAUD

(Directeur du bureau d'information du Parlement européen à Paris)

" C'est pour unir les avantages divers qui résultent de la grandeur et de la petitesse des nations que le système fédératif a été créé."

Alexis de Tocqueville

La "Convention européenne" chargée de préparer une Constitution ou un Traité constituant de l'Union pour 2003 évoque irrésistiblement -parmi d'autres précédents historiques- la Convention de Philadelphie qui fut à l'origine de la Constitution des Etats-Unis en 1787, Constitution dont la qualité et la pérennité en font -depuis 211 ans- le symbole et le ferment de l'unité américaine.

L'observateur attentif de la problématique institutionnelle communautaire, ne manquera pas de relever quelques parallèles intéressants entre les expériences américaine de jadis et européenne d'aujourd'hui -même si les contextes historique, géographique, politique et culturel de ces deux expériences ne peuvent être sérieusement comparés de sorte que la première ne saurait être prise pour un quelconque modèle de la seconde.

La faiblesse de la Confédération.

Les "Articles de la Confédération" -ratifiés par les treize Etats d'Amérique en 1781- constituaient une sorte d'association souple basée sur le principe de la souveraineté des Etats membres, dirigée par le "Congrès continental" (ou chaque Etat disposait d'une voix), dépourvue de tout organe exécutif ou judiciaire, disposant de peu de pouvoirs sur les Etats et d'aucune compétence directe sur l'ensemble des citoyens. Ces articles ne pouvaient être révisés qu'à l'unanimité des treize Etats (principe du "*liberum veto*"). Le pouvoir véritable demeurait aux mains des "Parlements" de chaque Etat qui l'exerçaient également sans contrôle ni contrepoids véritables.

Ainsi dépourvue de toute autorité centrale réelle, la Confédération se révéla vite incapable d'organiser la vie commune des Etats, de gérer ses relations avec l'étranger et même d'organiser et de financer correctement la guerre de libération contre le Royaume uni.

L'initiative de Madison.

En février 1787, le "Congrès continental" accepta non sans réticence la proposition de James Madison de réunir une Convention avec un mandat précis et limité : "*for the sole and express purpose of revising the articles of the Confederation.*"

Le Congrès acceptait ainsi de déroger à la procédure de révision telle que prévue par les Articles de la Confédération (révision à l'unanimité sur proposition du Congrès) et d'en confier la préparation à un organe *sui-generis*.

Madison estima que le recours à la Convention ne fut pas une "usurpation de pouvoir" dans la mesure où cette assemblée se limita à conseiller et recommander un projet de constitution "*which is to be of no more consequence than the paper on which it is written unless it be stamped with the approbation of those to whom it is addressed.*"

Les cinquante-cinq sages de Philadelphie.

Le 14 mai 1787, les représentants élus de douze Etats membres² de la Confédération se réunissaient à Philadelphie -soit à une bonne distance de New York où siégeait alors le Congrès continental.

Au total, cinquante-cinq délégués composaient la Convention, chaque Etat étant libre de décider du nombre de ses propres délégués (par exemple sept pour la Virginie et trois pour New York)³.

¹ Cet article est un résumé de celui paru dans la *Revue du Marché commun* (décembre 2001). Nous remercions M. Jean-Guy Giraud, et la *Revue du Marché commun et de l'Union européenne* (Editions techniques et économiques, 3 rue Soufflot, 75005 Paris) d'avoir autorisé cette publication. Conformément au souhait de l'auteur, les citations en langue anglaise n'ont pas été traduites. Elles sont en italique dans le texte.

Monsieur Jean-Guy Giraud signale par ailleurs que cet article est écrit à titre personnel (Nde).

² Le 13^{ème}. Etat -le Rhode Island (surnommé à cette occasion "*Rogue Island*")- refusa de participer à la Convention.

La Convention rassemblait en fait les personnalités les plus prestigieuses de l'époque⁴ qui avaient dirigé le processus de libération et de construction de l'Etat fédéral depuis 1774⁵. Hommes "de grande sagesse et de large vision", juristes, savants ou commerçants⁶ -la plupart d'entre eux avaient siégé (ou siégeaient encore) au Congrès confédéral ou dans les Parlements des Etats⁷.

Sous la présidence de Georges Washington.

Dès sa première réunion, la Convention élit comme Président George Washington, unanimement reconnu comme "le plus grand personnage d'Amérique". Sa réputation et son prestige confortèrent la sérénité et la légitimité des travaux de la Convention⁸. Dès le début, il eut l'adresse de fixer ainsi le mandat de cette assemblée : "La Convention ne peut rien décider - mais elle peut tout proposer".

Le règlement de procédure (simple, clair et bref) fut préparé par un "*Committee on standing rules and order*". Quatre règles principales furent adoptées :

1. les délibérations devaient rester strictement secrètes (pour "préserver la tranquillité et la liberté d'opinion des délégués"),
2. chaque Etat (représenté par ses délégués) disposait d'une voix,
3. toute décision de la Convention pouvait être remise en cause à tout moment (afin d'éviter de marginaliser définitivement voire de provoquer le retrait d'une délégation mise en minorité)⁹,
4. la Convention se réunissait le plus souvent sous la forme du "*Committee of the whole*" (c'est-à-dire réunion informelle de l'ensemble des membres) où les arguments pouvaient être librement échangés, et où des votes indicatifs pouvaient être effectués afin d'évaluer l'opinion majoritaire des membres.

D'autre part, la Convention eut recours à la pratique de commissions ou groupes de travail pour régler certaines questions techniques ou controversées et pour mettre en forme les textes définitifs.

Une Constitution rédigée en cinq mois.

En pratique, la Convention fut saisie, dès l'origine de ses travaux, le 14 mai 1787, d'un véritable avant-projet de Constitution de treize Articles (d'inspiration très favorable au pouvoir central) -rédigé par avance par Madison et Randolph, délégués de Virginie, et connu sous le nom du *Virginia Plan* ou "*Virginia Resolves*"¹⁰. Un mois après le début des débats, un contre-plan (d'inspiration plutôt favorable aux Etats) fut présenté par Paterson, le délégué du New Jersey. Ces deux plans constituèrent la base formelle des travaux de la Convention¹¹ et -même si le *New Jersey Plan* devait être rejeté par la Convention- le résultat final fut présenté comme "*the great compromise*" (ou "*Connecticut compromise*") entre les deux plans et les deux modèles fédéraux qu'ils proposaient.

Le vote final -et unique- sur l'ensemble du projet de Constitution recueillit les voix de l'unanimité des délégués le 15 septembre 1787 et fut signé par chacun d'eux le 17 septembre.

³ Chaque délégation d'Etat disposait d'un seul vote groupé.

⁴ Selon les termes de Jefferson, la Convention était "*an assembly of semi-gods*" ; Washington, Madison, Hamilton, Franklin, Yates, Morris, Randolph, etc.

⁵ Certaines fortes personnalités de l'époque s'abstinrent toutefois de participer, tel le virginien Patryck Henry, "*who refused, saying he smelt a rat*"...

⁶ Selon les termes d'A. de Tocqueville, "L'Assemblée peu nombreuse qui se chargea de rédiger la seconde constitution renfermait les plus beaux esprits et les plus nobles caractères qui eussent jamais paru dans le Nouveau Monde (...)" et "tous les grands hommes que la Révolution avait créés".

⁷ Trente-neuf des cinquante-cinq délégués avaient siégé au Congrès.

⁸ En pratique, Washington ne présida effectivement que les réunions formelles de la Convention -mais assista à toutes les réunions informelles du "*Committee of the whole*" (voir ci-après).

⁹ Procédure dite de "recherche de consensus par voie itérative". En pratique, la Convention modifia à plusieurs reprises ses décisions sur les sujets les plus importants avant de parvenir au consensus final et définitif.

¹⁰ L'Etat de Virginie était le plus peuplé et le plus concerné par les problèmes "continentaux". Il jouissait, vis-à-vis des autres Etats, d'une autorité morale liée à la personnalité du chef de sa délégation, George Washington.

¹¹ Sur le fond, les Constitutions des douze Etats et les Articles de la Confédération servirent de référence constante. Cf. A. de Tocqueville, *op.cit.* "Dans l'organisation des pouvoirs de l'Union, on suivit en beaucoup de points le plan qui était tracé d'avance par la constitution particulière de chacun des Etats."

Le projet fut alors adressé au Congrès accompagné d'une lettre de Washington dans laquelle celui-ci soumettait "to the consideration of the United States in Congress assembled, that Constitution which has appeared to us the most advisable"¹².

We the people of the United States.

Le projet de Constitution adopté par la Convention le 17 septembre 1787 -et qui sera ratifié par l'ensemble des Etats sans modifications (voir ci-après)- est remarquable par sa brièveté et sa concision.

Dépourvu de préambule, il est introduit par la phrase suivante : "*We the people of the United States, in order to form a more perfect Union (...) do ordain and establish this Constitution for the United States of America*".

Ainsi la Constitution est-elle établie directement au nom du peuple américain et non plus au nom des Etats comme l'étaient les Articles de la Confédération¹³. Le projet comprend seulement 7 articles portant successivement sur les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, les relations entre les Etats, la procédure de révision, la prééminence du droit fédéral, la procédure de ratification.

La question la plus controversée au sein de la Convention fut, sans nul doute, celle de la répartition des compétences entre l'Etat fédéral et les Etats. Ainsi que l'écrit A. de Tocqueville : "Il s'agissait de partager la souveraineté¹⁴ de telle sorte que les différents Etats qui formaient l'Union continuassent à se gouverner eux-mêmes dans tout ce qui ne regardait que leur prospérité intérieure -sans que la nation entière, représentée par l'Union, cessât de faire un corps et de pourvoir à tous ses besoins généraux".

Cette question fut réglée par l'article I (section 8) qui dresse la liste des compétences du Congrès mais prévoit également une clause d'habilitation générale à son bénéfice¹⁵.

La deuxième question qui divisa longtemps la Convention fut celle de la représentation des Etats au sein du Congrès fédéral : représentation (égale) par Etats ou représentation (proportionnelle) de l'ensemble des citoyens ? Elle fut réglée, comme on le sait, par l'article 1 (sections 2 et 3) qui conjugue ces deux représentations au moyen de deux assemblées distinctes (la Chambre des Représentants et le Sénat -dans cet ordre)¹⁶.

La Convention eut également à traiter de la question de l'adhésion à l'Union des nouveaux Etats du vaste "Western territory"¹⁷. Il apparaissait clairement, dès cette époque, que ces Etats seraient, dans un avenir plus ou moins proche, plus nombreux, plus étendus et plus peuplés que les treize Etats originaires. La question de l'admission de ces Etats dans la Fédération avec les mêmes droits que les autres (ou, au contraire, avec un statut particulier) fut donc âprement débattue au sein de la Convention. Celle-ci décida finalement que "de nouveaux Etats pouvaient être admis par le Congrès dans l'Union " (Art. IV Section 3) ce qui établissait implicitement leur égalité de droits et de devoirs avec les Etats originaires.

Enfin, un "Bill of rights" devait être introduit dans la Constitution -après son adoption- sous la forme des dix premiers amendements.

Par la volonté du peuple et des Etats.

Le dernier article (Article VII) du projet de constitution adopté à Philadelphie prévoyait que : "*The ratification of the conventions of nine States shall be sufficient for the establishment of this Constitution between the States ...ratifying the same*". Cette formule, admirablement concise, fixait trois règles déterminantes :

- 1) la ratification serait soumise, dans chaque Etat, à une convention spécialement élue et habilitée pour ce faire -et non pas aux parlements des Etats,¹⁸

¹² Cette lettre prenait en fait la forme d'un long préambule analogue à celui de la Déclaration d'indépendance -dans lequel il était notamment reconnu que "*in the federal government of these States, it is obviously impracticable to secure all rights of independent sovereignty to each, and yet provide for the interest and safety of all (...)*".

¹³ Les Articles étaient introduits par la formule "*The United States in Congress assembled have adopted....*".

¹⁴ "*The monster, sovereignty*" selon les termes de George Washington

¹⁵ Section 8 "*The Congress shall have power (...) to make all laws which shall be necessary and proper for carrying (...) all powers vested by this constitution in the Government of the United States (...)*".

¹⁶ Cf. A. de Tocqueville, *op.cit.* : "Les uns voulaient faire de l'Union une ligue d'Etats indépendants (...). Les autres voulaient réunir tous les habitants (...) dans un seul et même peuple. Les législateurs adoptèrent un terme moyen (...). Le principe de l'indépendance des Etats triomphe dans la formation du Sénat; le dogme de la souveraineté nationale dans la composition de la Chambre des représentants.

¹⁷ C'est-à-dire de tous les territoires de l'Ouest gérés par certains Etats de l'Est mais en voie de constitution en tant qu'Etats autonomes.

¹⁸ Madison justifia ainsi cette procédure : "*I consider the difference between a system founded on the - legislatures only, and one founded on the people, to be the true difference between a league or a treaty and a constitution.*"

- 2) la ratification de trois-quarts des Etats (neuf sur treize) serait suffisante pour l'entrée en vigueur de la Constitution,
- 3) la Constitution ne s'appliquerait qu'aux Etats qui la ratifieraient.

Le Congrès continental décida -seulement huit jours après avoir reçu la lettre de Washington et le projet de Constitution- de la "transmettre" aux parlements des Etats, sans toutefois mentionner les termes de "Constitution" et de "ratification"¹⁹.

Une intense campagne se déroula alors dans chacun des Etats, tant sur la modalité de la ratification (par voie de "conventions") que sur son principe même. Cette campagne fut dominée par la publication, à partir d'octobre 1797, de quatre-vingt-cinq articles dans le *New York Independent Journal* écrits par Madison, Hamilton et John Jay -connus sous le nom des "*Federalist papers*".

Tous les arguments échangés dans la Convention de Philadelphie le furent à nouveau dans chacun des Etats. La principale objection des anti-fédéralistes fut à nouveau fortement martelée : "*America is too big, too widely extended for a central Government as proposed : people in New Hampshire would never understand or sympathize with the needs of Virginia or the Carolinas...A virtuous Republican Government requires a small area and a homogeneous population*"²⁰.

Une des principales critiques faites par les adversaires du projet fut aussi le caractère secret des délibérations de Philadelphie et, en conséquence, la surprise et le choc que ce projet audacieux provoqua dans les provinces²¹.

Pour leur part, les fédéralistes résumèrent ainsi, sobrement mais fortement, les principaux objectifs de l'Union : "*the common defense of the members, the preservation of the public peace (...), the regulation of commerce (...), the superintendence of our intercourse (...) with foreign countries*"²².

Le processus de ratification fut rapide mais très agité et disputé dans plusieurs États. Certains, dont la Virginie et New-York assortirent leur vote positif, obtenu d'extrême justesse²³, de propositions d'amendements ultérieurs à la Constitution²⁴.

Le seuil de neuf États ratifiant fut atteint dès le 21 juin 1788. La Virginie puis New-York ratifièrent fin juin et fin juillet. La Constitution entre formellement en vigueur le 4 mars 1789. Le Général George Washington, élu premier Président des États-Unis d'Amérique, prononça son serment sur le balcon du *Federal Hall* de *Wall Street* à New-York -premier siège du Gouvernement- le 30 avril 1789.

Ainsi s'acheva l'aventure et le "miracle" de la création d'une république à partir de treize colonies puis États qui dura au total presque vingt-cinq ans, de la première révolte des "provinces britanniques" contre le *Stamp Act* en 1765 jusqu'à la formation du premier Gouvernement américain en 1789.

Le vénérable Benjamin Franklin (qui, malgré ses quatre-vingt-un ans participa activement à tous les travaux de la Convention) devait écrire à ses amis en Europe²⁵ : "*I send you the proposed new federal Constitution (...). If it succeeds, I do not see why you might not in Europe carry the project of good Henry the Fourth into execution by forming a federal Union (...) of all its different states and kingdoms by means of a like Convention, for we had many interests to reconcile*".

Bibliographie :

- *The Federalist Papers* - Ed. by Isaac Krammick.
 - *Decision in Philadelphia* - Ch. Collier.
 - *Miracle at Philadelphia* - C.D. Drinker Bowen.
 - www.loc.gov (Library of Congress).
- *De la démocratie en Amérique* - Alexis de Tocqueville.

¹⁹ La résolution du Congrès stipulait seulement : "*Having received the report of the Convention lately assembled in Philadelphia, resolved unanimously that the said report (...) be transmitted to the several legislatures*".

²⁰ *The Federalist Papers*. Introduction de Isaac Krammick, éditeur.

²¹ Patryck Henry parla de "la tyrannie de Philadelphie semblable à celle de George III d'Angleterre".

²² Hamilton, *The Federalist*, n° 23.

²³ Trente voix "pour" et vingt-sept "contre" pour l'État de New-York.

²⁴ La Virginie proposa notamment un "*Bill of Rights*" de vingt articles dont dix furent effectivement introduits ultérieurement dans la Constitution.

²⁵ Où se trouvaient, au moment de la Convention, John Adams (à Londres) et Thomas Jefferson (à Paris).

2004, année européenne.

François ALFONSI

Article extrait de l'hebdomadaire *Arriti !* (Bastia, n° 1805, 23-29 mai 2002, p. 3), publication de l'Union du Peuple corse (UPC), association membre de la fédération *Régions & Peuples solidaires* et du *Parti démocratique des Peuples d'Europe*.

Vers 2004 convergent plusieurs échéances cruciales pour l'avenir. Processus de Matignon ou pas, cette année-là sera, pour la Corse, une heure de vérité avec le renouvellement de l'Assemblée territoriale. Cette fois, contrairement à 1992, il faudra savoir créer une nouvelle donne politique en Corse. Et, pour l'Europe, 2004 est l'échéance fixée à la Convention, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, pour élaborer la future Constitution européenne. Ce qui se joue là est fondamental pour nous.

Ils sont plusieurs gouvernements autonomes de nations européennes sans Etat à avoir pris le taureau par les cornes : Catalogne, Pays Basque, Flandre, Wallonie, Ecosse, certains *landers* allemands dont la Bavière. Leur démarche est simple et pragmatique : ils veulent que la future Constitution européenne intègre deux niveaux de territoires aujourd'hui confondus dans la seule appellation « régions d'Europe » créée par le traité de Maastricht qui a institué le *Conseil des régions* en 1992. Premier niveau : les simples régions administratives. Deuxième niveau : les « *régions constitutionnelles* », qui recouvre les nations historiques sans Etat d'Europe et à qui il doit être reconnu un pouvoir législatif fort. Pour atteindre cet objectif, ces grandes régions autonomes d'Europe ont fédéré leur démarche dans une sorte de club qui a pris en charge le *lobbying* auprès de la Convention européenne.

Leur premier succès a été la désignation par la Belgique du leader wallon Jean-Luc Dehaene, membre du « club », comme l'un des deux vice-présidents de la Convention. La situation en Belgique avait déjà posé un problème majeur aux Etats les plus réticents d'Europe quand ce pays avait hérité pour six mois de la Présidence européenne, juste après le sommet de Nice. En effet le système fédéral belge est très avancé, au point que certaines compétences ont disparu du niveau central, et sont entièrement assumées au plan régional. Par exemple, l'agriculture. Si bien que, quand se sont déroulés les sommets européens sur l'agriculture durant la présidence belge, ils ont été présidés alternativement par le ministre flamand et le ministre wallon de l'agriculture. Ce fut une première diplomatique qui a fortement irrité les pays les plus centralisateurs, dont bien sûr nos inimitables jacobins français. Imaginez donc un peu : un Ministre Français de l'Agriculture (prière de faire ronfler les majuscules !) obligé de lever le doigt pour demander la parole à un ministre

de l'agriculture d'un gouvernement régional wallon ou flamand ! L'enjeu politique était de taille : la participation directe des gouvernements autonomes des nations historiques sans Etat aux sommets de l'Europe a désormais un précédent.

Leur deuxième succès vient d'être remporté au Parlement européen le jeudi 16 mai 2002²⁶. Une très large majorité, 322 voix contre 64, et 58 abstentions, a en effet voté le rapport de la Commission des Affaires constitutionnelles consacré à la Convention Européenne de 2004. Le rapporteur était Alain Lamassoure, eurodéputé français. Cela aidera peut-être à faire passer la pilule à Paris ! Son rapport traitait d'abord de la redistribution de souveraineté entre l'Europe et les Etats : le Parlement européen demande à la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing « d'inclure la conduite de la politique étrangère et de défense, ainsi que les questions de sécurité intérieure transfrontalières, comme la politique d'immigration, dans les futures compétences de l'Europe. » Après la monnaie, les deux principaux pans de la souveraineté étatique, défense et politique étrangère, devraient donc basculer au profit de l'Europe.

Quant aux nations sans Etat, le rapport « invite les Etats membres à mieux associer leurs régions respectives à l'activité de l'Union, et à reconnaître un rôle spécifique à celles qui disposent de compétences législatives ».

Voilà des évolutions européennes qui démontrent, s'il en était encore besoin, l'importance de mettre le pouvoir législatif au cœur de notre projet pour la Corse.

²⁶ Le Monde, 18 mai 2002.

La Marseillaise sifflée au stade de France : que signifie, en 2002, « Qu'un sang impur abreuve nos sillons » ?

Les sifflets qui se sont élevés des tribunes du stade de France au moment de l'exécution de « La Marseillaise » avant la finale de la coupe de France Lorient-Bastia avaient-ils une signification politique ? Assurément oui si l'on entend par politique tout ce qui contribue à organiser les relations entre personnes et entre communautés au sein d'une société.

L'Union démocratique bretonne (UDB) comprend que ces sifflets, qui n'étaient pas majoritaires, aient pu heurter les personnes pour qui « La Marseillaise » représente le symbole de certains combats contre la tyrannie. En ce sens il est compréhensible que le chef de l'Etat ait souhaité marquer sa désapprobation, même si une dramatisation excessive de l'événement en question n'était sûrement pas la meilleure attitude à adopter.

Pour autant, après les événements similaires qui étaient survenus lors du match France-Algérie à l'automne dernier, il serait plus que temps que les responsables politiques se posent les questions suivantes : Pourquoi les militants du FN et du MNR chantent-ils à pleins poumons « *aux armes citoyens, formez vos bataillons, marchons, marchons, qu'un sang impur*

abreuve nos sillons » ? Cette question est un véritable tabou en France.

En 2002, dans la société française telle qu'elle est avec sa multiplicité d'identités communautaires ou régionales, que signifie un hymne national qui appelle à ce « *qu'un sang impur abreuve nos sillons* » ? Comment les jeunes qui sont nés de parents immigrés pourraient-ils se reconnaître dans ces paroles-là ? L'instruction civique, si l'on veut qu'elle fonctionne, doit s'accompagner d'un minimum de psychologie. Certes, ces mots ont été écrits dans un autre contexte historique, mais précisément, la France ne verserait pas dans le déshonneur en civilisant les paroles de son hymne national.

Par ailleurs, la France ne se serait pas abaissée si, avant le coup d'envoi du match Lorient-Bastia, « La Marseillaise » avait été accompagnée des hymnes corse (« Salve Regina ») et breton (« Bro gozh ma zadoù »).

Mais pour cela, encore faudrait-il que les responsables politiques français sortent de cette schizophrénie qui leur fait dire tantôt que la France est riche et forte de sa diversité, tantôt qu'elle doit ignorer l'expression publique de cette diversité pour se préserver du communautarisme.

Christian GUYONVARCH

Porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDB – association membre de R&PS) - maire-adjoint de Lorient.

Tél : 06 81 10 70 86. Fax : 02 97 84 85 23. Courriel : udbbzh@voila.fr

Souffrance et autodétermination.

Ludo DIERICKX

Président de B. Plus - (Bruxelles)

Qu'arrivera-t-il demain si les cinq à six mille communautés linguistiques du monde, toutes nations potentielles, expriment les mêmes exigences des dirigeants flamands et wallons ?

La science nous l'affirme : notre planète existe depuis 4,5 milliards d'années et le soleil assurera le maintien d'une vie organique encore pendant près de deux milliards d'années. Vu de notre planète, la seule habitée jusqu'à ce jour, cela signifie, humainement parlant, l'infini dans toutes les directions, l'infini dans le temps autant que dans l'espace. A bien y penser, cela donne le vertige.

Une seule des espèces habitant notre planète peut vivre une partie de ces milliards d'années consciemment, cela pendant soixante-dix, quatre-vingt, quatre-vingt-dix années, si tout va bien. Pendant ce bref laps de temps, ces terriens peuvent poser des questions, d'innombrables questions, même sur leur capacité de poser des questions. Ces terriens ont encore une autre particularité qui les unit et les distingue des autres espèces : leur grande capacité de souffrance. Ils peuvent souffrir intensément et longtemps, ceci en raison de leur grande capacité de savoir et de leur capacité restreinte d'oublier.

Contrairement aux autres espèces vivantes, les humains savent quelles souffrances les attendent inexorablement et les souffrances subies peuvent les marquer à tout jamais. Pensons à la souffrance des parents ayant perdu un enfant en bas âge et qui ne peuvent oublier. La capacité de souffrance est immense ; la capacité d'oublier est restreinte. C'est l'aspect tragique de la condition humaine.

En raison de cette grande vulnérabilité, les humains méritent pitié et compassion. Leur condition devrait les inciter, pendant leur court séjour sur terre, à une attitude indulgente, généreuse, serviable. Ce n'est malheureusement pas le cas. Beaucoup d'humains ne sont ni généreux ni même accommodants. Au lieu d'être conciliants, ils revendiquent « le droit à l'autodétermination ». Si ce sont des individus qui réclament ce droit en voulant décider seuls ce qui est bon et mauvais,

juste et injuste, ils aboutissent rapidement dans une institution pour personnes dérangées ou délinquantes. L'autodétermination était, selon le professeur B.V.A. Röhlting, l'essence de la criminalité, qu'il définissait comme « *la souveraineté du moi et de l'instant* ».

« *Lorsque l'exigence d'autodétermination n'émane pas d'individus ou de petites bandes, mais de communautés humaines, conduites par des leaders culturels et politiques, elle est vue de manière différente. L'exigence devient alors une exigence respectable et le droit à l'autodétermination souvent un droit sacré* »²⁷. Pourquoi en est-il ainsi ? Cela mérite un débat. Ce qui est certain, c'est que le droit à l'autodétermination des peuples et des nations est la cause la plus péremptoire des guerres, chaudes et froides, des plus grands massacres, des plus grandes injustices et exploitations. Lire à ce sujet Emery Reves : « *Anatomie de la paix* » (Paris, trad. fr., Editions Tallandier, 1947, pp. 313).

Derrière l'idée de l'autodétermination se cache souvent l'égoïsme collectif. On ne dit pas « *Eigen volk eerst* » parce que cela n'est pas « bien élevé », mais on est en faveur de l'autodétermination pour pouvoir penser d'abord à l'intérêt de son propre peuple, ce qui revient au même. Ce droit sacré, qui est indéniablement la cause principale des souffrances des populations, n'est cependant pas contesté par les puissants, parce que ceux-ci, normalement, ne sont pas disposés à miner la base même de leur pouvoir national.

On est frappé par la contradiction suivante. D'une part, l'unité du genre humain devrait inciter à une grande solidarité. En effet, tous les êtres humains sont les mêmes, non pas seulement dans leur aptitude à la souffrance, mais aussi dans d'autres domaines : les enfants jouent ensemble sans problème ; tous les hommes avec toutes les femmes peuvent donner la vie à des enfants sains. D'autre part, les chefs réussissent constamment à rompre les solidarités et à compartimenter la population de la terre sur base d'éléments accessoires ; cours d'eau, côtes, chaînes de montagne, différences de langues (ils disent la même chose avec d'autres mots), religions (ils prient de manière différente), histoire, habitudes, niveaux de vie... Dans l'intention d'acquiescer ou de maintenir le pouvoir, des différences accessoires sont montées en épingle. Elles sont désignées comme irritantes ; elles sont dramatisées ; elles sont considérées comme menaçantes ; elles sont, enfin, élevées au niveau de critères de solidarité suprême et de formation d'Etat-nation et invoquées comme raison de rompre des liens de solidarité et d'exiger le droit à l'autodétermination.

La terre devient de plus en plus petite et de plus en plus de groupes humains revendiquent l'autodétermination, incités en cela par des potentats ou des aspirants potentats. L'autodétermination est voulue pour se soustraire à des règles, pour s'armer, pour bafouer les droits humains, pour mener des guerres froides... ou comme chez nous, pour décider indépendamment et à son propre avantage, de la politique en matière de fiscalité, de sécurité sociale, de politique de santé, de commerce extérieur, de vente d'armes, de publicité en faveur du tabac, de circulation, d'environnement, etc. En même temps, pour rassurer les consciences, on affirme vouloir bien maintenir la solidarité avec les autres communautés ; ceci bien entendu en pouvant faire usage de son droit à l'autodétermination qui permettra de décider quand, à quelles conditions et surtout dans quelle mesure on désire être et rester solidaire.

Cette évolution, est considérée par beaucoup comme normale et allant dans le sens de l'histoire. La question est cependant de savoir ce qu'il adviendra lorsque les cinq à six mille communautés linguistiques du monde, toutes nations potentielles, exprimeront les mêmes exigences des dirigeants flamands et wallons ?

Union des fédéralistes européens (U.E.F.)

Les responsabilités de l'Europe pour la paix au Moyen-orient.

Résolution du Comité fédéral de l'U.E.F., Palma de Mallorca, 20 et 21 avril 2002.

Le Comité fédéral de l'U.E.F.,

- **considérant que la guerre actuelle au Proche-Orient après les attentats du 11 septembre menace la paix mondiale et fait apparaître des risques sérieux d'affrontements entre communautés, y compris en Europe ;**
 - **considérant que cette situation met en évidence la faiblesse de trois compétences fédérales qu'une Europe politique doit assumer : la sécurité, la politique étrangère et la défense ;**
considérant l'inefficacité des efforts diplomatiques actuels ;

- **s'associe dans ces circonstances dramatiques à toutes les forces politiques gouvernementales ou citoyennes qui oeuvrent à instaurer la paix au Proche-Orient et à éviter le choc communautariste ;**
- **demande aux membres de la Convention européenne sur les institutions de bien mesurer leur responsabilité historique et d'élaborer une Constitution européenne dotant l'U.E. d'un véritable pouvoir politique en mesure de conduire une politique étrangère, de défense et de sécurité ;**
- **demande une réunion extraordinaire du Parlement européen et du Conseil européen pour prendre acte de l'état d'urgence et donner plein pouvoir, y compris les prérogatives de la défense, à la Commission européenne qui agira comme un gouvernement européen provisoire, en proposant un plan de paix pour le Proche-Orient impliquant tous les pays de la région, l'ONU, les Etats-Unis et la Russie.**

²⁷ Voir L'Autriche.

Conférence internationale sur le fédéralisme à St. Gallen.

La Conférence internationale sur le fédéralisme, organisée par le *Forum des fédérations* (Ottawa - Canada) en 2002, du 27 au 30 août 2002 à St Gallen, en Suisse, a pour objectif de fournir une plate-forme visant à l'échange d'idées et d'expériences entre des gens impliqués à titre de praticiens dans le fédéralisme dans les domaines politiques et administratifs, des scientifiques et des représentants des milieux économiques et d'autres domaines de la société. Des personnalités notables et des décideurs du monde entier intéressés par un échange constructif d'expériences et d'informations se rapportant au fédéralisme seront invités.

Il est prévu un programme spécifique pour les jeunes visant à leur ouvrir la conférence. Elle sera ouverte à des spécialistes du fédéralisme ou à des chercheurs sur le fédéralisme âgés de vingt à trente ans, à des jeunes politiques, à des étudiants diplômés faisant des études sur le fédéralisme, ou à des membres d'une ONG. Ils doivent montrer un intérêt particulier pour la cause fédéraliste et une certaine expérience dans ce domaine.

On pourra trouver un complément d'information sur le site www.federalism2002.ch ; Ursula Abderhalden est par ailleurs la directrice du projet de cette Conférence internationale sur le fédéralisme : ursula.abderhalden@eda.admin.ch.

Extraits du préambule à la déclaration de la Coalition des ONG pour une Cour pénale internationale (CICC) à l'occasion de la session plénière spéciale de la Commission préparatoire des Nations unies visant la ratification de la Cour pénale internationale.

Le 11 avril 2002, dix nations ont déposé simultanément leurs instruments de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), faisant passer le nombre de pays ayant ratifié le traité de la CPI de cinquante-six à soixante-six, et provoqué l'entrée en vigueur du nouveau système de justice pénale internationale le 1^{er} juillet 2002, s'adressant à la session plénière spéciale des Nations unies visant la ratification, le Mouvement fédéraliste mondial (MFM), s'exprimant au nom de la Coalition des ONG pour la CPI (CICC) a rappelé notre déclaration de Rome, en 1998, selon laquelle l'histoire mondiale a presque toujours été celle de guerres gagnées et d'une paix perdue, mais que le Statut de Rome représentait, lui, une réussite historique pour la communauté internationale dans laquelle la paix a gagné et la guerre a perdu.

Le MFM a été fondé afin de promouvoir la vision d'un monde dans lequel une règle de droit mondial se substituerait à la règle de la violence, au pouvoir brutal et à l'anarchie internationale. Le MFM, dans le monde entier, fut quasiment le seul, dans la période allant de 1945 à 1952, à reconnaître que les grandes institutions établies à la fin de la Seconde Guerre mondiale étaient

fondamentalement imparfaites et démocratiquement déficientes...

C'est la peur de voir le monde plonger dans une troisième guerre mondiale, durant laquelle l'utilisation des armes atomiques aurait annihilé quasiment toute vie humaine et toute civilisation, qui a motivé les fédéralistes mondiaux, comme Emery Reves, Albert Einstein et Bertrand Russell, à demander un gouvernement mondial et une paix mondiale par la loi mondiale. Les traités internationaux et les efforts de désarmement à petits pas furent proclamés illusoires, car, argumentaient-ils, les forces armées qui pas à pas conduisent à la guerre avancent toujours plus vite. Ils n'en étaient pas satisfaits mais, à contrecœur, ils argumentaient que pour mettre la guerre hors-la-loi, même si cela rendait nécessaire un gouvernement mondial autocratique imposé par les Etats-Unis et l'URSS -peut-être avec le Royaume-Uni et la France, alors ce serait bien préférable à la mentalité américaine du « plutôt mort que rouge ». Ils argumentaient que, si c'était nécessaire pour échapper à l'inévitable guerre nucléaire, il valait mieux établir un gouvernement mondial et lutter seulement ensuite pour le rendre démocratique. Ils avaient traversé deux terribles « guerres mondiales » en moins de trente ans.

La Guerre froide s'abattit sur le monde, les efforts désastreux des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale pour reconquérir leurs empires se transforma en quarante-cinq années de guerres d'indépendance et de décolonisation et les fédéralistes mondiaux furent presque marginalisés...

Il est merveilleusement ironique qu'après avoir prêché pendant quarante ans dans le désert, le premier projet mondial du MFM couronné de succès ait été d'aider à organiser et à conduire les efforts visant à créer une CPI permanente. C'est un traité, mais c'est un traité qui établit la loi internationale non seulement entre les Etats-nations mais aussi entre les individus. Les responsables des Etats et des Nations unies décrivent la CCI comme la plus grande avancée de la loi internationale depuis la fondation de l'ONU. Les Etats-Unis déclarent que le Statut de Rome est « supranational » et qu'il menace d'ébranler à la fois la souveraineté nationale et les

pouvoirs exclusifs reconnus par la Charte de San Francisco au Conseil de sécurité.

Il s'écoulera plusieurs décennies avant que nous ne connaissions le destin de la CPI et des années avant que les historiens n'expliquent pourquoi cette tentative a abouti aussi rapidement, obtenant soixante ratifications de cinq à vingt-cinq ans plus vite que ce que la plupart des experts avaient prédit en 1998.

Je crois que les historiens reconnaîtront qu'au-delà de la globalisation économique très médiatisée qui s'est répandue sur la planète à la fin du vingtième-siècle, la globalisation de la démocratie, de la justice et de la règle de droit s'étendait aussi partout dans le monde. Emery Reves présenta de solides arguments en 1945 selon lesquels si la collision entre l'industrialisation et le nationalisme n'avait pas été vaincue par la loi il n'y aurait alors aucun espoir pour la survie de la civilisation. Depuis la Seconde Guerre mondiale le nombre de victimes civiles pour fait de guerre a incroyablement augmenté, il s'est multiplié par trois ! La CPI représente non seulement un grand pas en avant dans le développement international de la démocratie mais elle représente aussi un grand pas en avant dans l'objectif de voir le monde débarrassé du fléau de la guerre.

William R. PACE

Executive Director du Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM)

Président de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale (CICC).

***Déclaration de la Coalition des
ONG pour la Cour pénale
internationale
à la Session plénière de la
Commission préparatoire des
Nations unies.***

New York - 11 avril 2002

Prononcée par Mme **Jayne Stoyles**, au nom du
Président M. **William R. Pace**.

C'est un véritable honneur d'avoir l'opportunité de parler ici aujourd'hui au nom de plus de mille ONG du monde entier qui travaillent, depuis 1995, au sein de la Coalition des ONG pour la CCI pour l'établissement d'une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace et indépendante. Nous avons été ce matin les témoins d'un moment historique avec le dépôt de dix nouvelles ratifications qui permettent d'initier le processus de création de la CPI. Ceux qui soutiennent la justice et la règle de droit partout dans le monde célèbrent en ce moment cet événement.

Comme il a été déclaré par les gouvernements, les responsables des Nations unies et les ONG, l'établissement d'une CPI permanente sera la réalisation la plus significative de la loi internationale depuis la fondation de l'ONU. Il ne faut pas exagérer l'importance d'avoir réussi à avoir plus de soixante ratifications du Traité de Rome moins de quatre ans après l'adoption du Statut de Rome en juillet 1998. On avait prédit qu'il s'écoulerait des décennies avant qu'il n'y ait assez de gouvernements qui prennent un engagement politique et ne travaillent sur les questions juridiques complexes en vue de faire entrer le traité en vigueur. Pourtant, nous y sommes, moins de quatre ans après, ayant réussi à obtenir les soixante ratifications requises par le Statut de Rome.

Comme il a été déclaré ce matin, ceci est une victoire non seulement pour les défenseurs de la Cour mais de façon encore plus importante, c'est une victoire pour les victimes des crimes épouvantables que la Cour traitera. Nous reconnaissons et nous rendons hommage à tous ceux qui ont été victimes de tels crimes et à ceux qui n'ont pas eu la possibilité de rechercher la justice.

On peut interpréter l'immense réussite d'aujourd'hui tout simplement comme une victoire d'un nouveau modèle de diplomatie et du développement de la loi internationale. Cela reflète l'un des meilleurs exemples de ce qui peut être réalisé par le biais de la coopération entre certains gouvernements, les organisations internationales et la société civile. Il faut également remarquer que c'est une question qui a dépassé les alliances qui prédominent habituellement dans les processus se développant au sein de l'ONU et qui a obtenu un soutien vraiment universel, avec aujourd'hui des ratifications provenant de chaque région du monde.

Il y a certes des pays que la CPI continue à inquiéter. L'expérience de notre travail dans le monde entier c'est que lorsque les responsables des gouvernements et les parlementaires connaissent mieux le Statut de Rome et le fonctionnement de la Cour, leur opposition s'atténue ou disparaît. La CPI inclue toutes les garanties d'un procès en bonne et due forme et de très hautes exigences de justice reflétant les apports des principaux systèmes judiciaires du monde ; souvent l'opposition disparaît lorsque les responsables prennent conscience que la CPI interviendra seulement lorsque ces derniers seront incapables ou ne souhaiteront pas étudier un cas contre leurs propres nationaux.

Ce principe, de complémentarité, et l'impératif pour les pays d'intégrer dans leur droit national les obligations découlant du Statut de Rome permettront de contribuer très largement à renforcer les législations nationales et la capacité et la volonté des différents pays de traiter ces crimes au niveau national.

Nous ne pensons pas que la CCI sera une panacée aboutissant à la résolution de tous les conflits et empêchant que soient commis à l'avenir les graves crimes internationaux. Néanmoins, nous pensons que son établissement apportera une contribution importante à la recherche de la paix, au développement de la règle de

droit et à la démocratie. C'est la pierre angulaire de ce que l'on considère généralement comme la naissance d'un système de justice internationale qui ne tolérera plus que de graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire soient commis impunément.

Il reste encore beaucoup de travail à faire afin d'assurer que la CPI soit aussi juste, efficace et indépendante que possible, que le soutien à cette Cour soit réellement universel et que les pays remplissent leurs obligations découlant du Statut. Nous avons hâte de continuer à travailler étroitement avec les gouvernements et les organisations internationales dans ce sens.

Comme il a été dit lors de la Session de clôture plénière de Rome, en 1998, l'histoire est trop souvent celle de guerres gagnées et de paix perdue. Aujourd'hui, c'est la paix qui a gagné et la guerre qui a perdu.

Les Etats-Unis retirent leur soutien au Traité instituant la CPI et... guerroyent aux Nations unies.

Le 6 mai 2002, l'Administration Bush a retiré officiellement son soutien au Statut de Rome sur la CPI, approuvé auparavant par l'ancien Président Clinton. Début juillet elle guerroyait encore sans succès au Conseil de sécurité allant jusqu'à menacer d'opposer son veto au renouvellement de la mission de force de paix en Bosnie...

William R. Pace s'est opposé à la position des Etats-Unis selon laquelle c'est le système judiciaire national, plutôt que les institutions internationales, qui doit être utilisé afin de combattre les crimes mentionnés dans le Statut de Rome, déclarant : « *Il est irréaliste de penser que les auteurs des plus graves crimes qui nous préoccupent au niveau international se feraient juger d'eux-mêmes devant leur propre système judiciaire. Toutefois, si un pays est désireux et capable de juger ses propres nationaux, la CCI n'interviendra pas* ». Bill Pace a ajouté que le soutien à la CCI devrait être le meilleur moyen de réaliser l'objectif américain officiel de renforcer le système judiciaire national et déclaré que : « *La mise en application du Traité instituant la CCI renforce les droits nationaux concernant ces crimes et la possibilité d'un procès international rendra les Etats plus désireux de traiter ces cas au niveau national* ».

En réponse à l'inquiétude de l'administration américaine que la CCI puisse être instrumentalisée pour des accusations politiques, Heather Hamilton, de la *World Federalist Association* (section américaine du MFM-WFM), a rétorqué que : « Cette crainte a déjà été exprimée à plusieurs reprises dans le passé et elle ignore les importantes garanties données par le Statut. Tous les principaux alliés des américains, y compris tous les membres de l'OTAN à l'exception de la Turquie, ont indiqué qu'ils comprennent cette position mais qu'ils continueront à soutenir le traité ».

Porto Alegre 2002 un autre monde est possible.

Du 31 janvier au 5 février, plus de cinquante mille participants se sont réunis à Porto Alegre pour le deuxième Forum social mondial (*World Social Forum*). Quinze mille deux cent trente délégués, représentant quatre mille neuf cent neuf organisations de cent trente et un pays, ont débattu des alternatives à la globalisation et préconisé de mettre fin aux guerres au cours de vingt-huit conférences, cent séminaires et sept cent ateliers. Les Jeunes européens fédéralistes (JEF) et le Mouvement fédéraliste mondial (MFM-WFM) ont organisé un atelier autour du thème : « Démocratie internationale, réformes des Nations unies et rôle d'une société civile globale ». Cinquante personnes de trois continents ont participé à cet atelier, le 4 février à l'Université catholique. L'objectif de la présence des fédéralistes à Porto Alegre était d'entamer un débat et une confrontation avec d'autres organisations travaillant sur la démocratie au niveau mondial. J'y ai présenté un rapport intitulé « La mondialisation et Parlement mondial » (cf. www.mfe.it/newglobal) de Lucio Levi. Dans mon introduction, j'ai souligné la nécessité de démocratiser et de renforcer les Nations unies et les institutions supranationales ayant la responsabilité du « bien commun mondial » ce qui permettrait de retirer le gouvernement du monde au contrôle des grandes puissances et aux centres de pouvoir privés, comme les corporations multinationales, et de le remettre entre les mains de tous les peuples du monde ; j'ai insisté également sur le fait que la démocratisation des institutions régionales telles que l'Union européenne pourrait être le premier pas vers la démocratie mondiale.

Le débat a été très riche : sont intervenus un fonctionnaire des Nations unies, des représentants plusieurs organisations telles que *Civics* (civics.org), *World Citizen Foundation* (WCF, worldcitizen.org), *European Youth Forum* (EYF, youthforum.org), *Attac* (attac.org), etc. Nous avons alors entamé une collaboration active avec le EYF et la WCF en vue de bâtir un réseau en faveur de la démocratie internationale au niveau européen et au niveau mondial qui travaillera pour le prochain Forum social européen et le prochain Forum social mondial. Notre objectif étant :

- 1) d'organiser une série de séminaires sur la démocratisation globale et y inviter des organisations partageant cet objectif,
- 2) de convenir d'une stratégie commune et de réunions de dialogue entre les associations du réseau,
- 3) de développer un large éventail de propositions simples et cohérentes pour le *WSF III* telles que : pas de Taxe (Tobin) sans parlement mondial, « un parlement mondial » et « un

gouvernement mondial différent est possible ». Pour le premier Forum social européen les propositions pourraient être : « Une Europe fédérale différente est possible », « Une Constitution fédérale pour une Europe pacifique »

- 4) d'avoir des experts aux sessions plénières correspondantes.

Le 4 février, une conférence sur « Les organisations internationales et une architecture du pouvoir mondial » s'est tenue au Brigada Gymnasium en présence de centaines de délégués. Tous les experts répondirent par la négative à la question soulevée par les fédéralistes sur la nécessité d'un parlement mondial comme contrepoids politique à la mondialisation économique.

« Un gouvernement mondial serait une utopie négative qui nécessiterait un haut degré d'uniformité non souhaitable sur toute la planète », a ainsi déclaré Peter Wahl, directeur du *World Economy, Ecology and Development Information and Service Office*, basé en Allemagne.

Selon Walden Bello, à la tête de l'ONG de *Focus on the Global South*, basée en Thaïlande, il est prématuré de parler dans les termes de « démocratie mondiale » car les conditions politiques, économiques et sociales n'en sont pas réunies. Il considère au contraire que : « Nous devrions nous concentrer sur la démocratisation du globe pour aller du niveau international au niveau local » et fait remarquer qu'il reste encore trop de conflits à mener au niveau local et national avant de parler d'un gouvernement mondial.

Roberto Bissio du *Social Watch*, d'Uruguay, a déclaré que dans un monde où 6 % de la population contrôlaient plus de 80 % des ressources, il est insensé de parler d'un gouvernement mondial avant que l'on ne se soit occupé des injustices structurelles sous-jacentes à cet état de fait. Il a, lui, déclaré que la profonde division économique et politique entre les pays du Nord et ceux du Sud a dressé une barrière considérable pour la mise en place de toute démocratie ayant un sens au niveau international.

Appelant à un nouveau paradigme de gouvernement, Susan George, illustre écrivain et vice-présidente de l'*Association for the Taxation of Financial Transaction for the Aid of the Citizens (ATTAC)*, a déclaré que vu la taille et la complexité du monde, toute structure de gouvernement qui lui serait imposé ne réussirait pas à fonctionner efficacement. Elle considère qu'il vaut mieux se concentrer sur des choses que nous pouvons

développer plus facilement au niveau local, a-t-elle dit en attirant les regards sur le processus budgétaire participatif adopté par le gouvernement municipal de Porto Alegre illustrant comment le pouvoir des citoyens peut-être créé en partant du bas.

Les experts ont également discuté sur la nécessité de réformer en profondeur les Nations unies qui sont l'unique et véritable institution mondiale susceptible de devenir à un moment donné le point de départ d'un gouvernement mondial. Les Nations unies sont encore une façade entre les gouvernements et les Etats-nations et requièrent une participation encore plus importante des organisations populaires », a déclaré Peter Wahl.

A la question de savoir s'il faut réformer ou remplacer le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on a trouvé des différences nettes entre Wahl et Bello ; alors que Wahl a déclaré que ces institutions sont similaires à toutes les autres et qu'elles peuvent donc faire l'objet de réformes radicales, Bello a estimé, au contraire, qu'elles étaient trop enfermées dans leurs structures rigides et leurs paradigmes à changer. « En simples termes d'efficacité absolue il vaudrait mieux remplacer le FMI, la Banque Mondiale et l'OCM plutôt que d'essayer de les réformer », a-t-il déclaré.

Le WSF n'a pas fourni de document officiel. Les mouvements sociaux du monde entier ont préparé un document commun intitulé « La résistance au néolibéralisme, à la guerre et au militarisme : pour la paix et la justice sociale ». On trouvera ci-après son paragraphe concernant la démocratie : « Les peuples ont le droit d'information et de critique sur les discussions de leurs gouvernements, en particulier en ce qui concerne ce qui se rapporte aux institutions internationales. En définitive les gouvernements doivent rendre des comptes à leurs peuples. Alors que nous soutenons l'établissement d'une démocratie électorale et participative à travers le monde nous soulignons la nécessité de démocratiser les Etats et les sociétés et de lutter contre la dictature ».

La faiblesse du mouvement de Porto Alegre est clairement mise en évidence dans la dernière phrase : appeler à la démocratisation des Etats nationaux, alors qu'ils ont perdu définitivement le pouvoir de maîtriser le processus de la mondialisation, c'est un retour en arrière.

Nicola VALINOTO
Secrétaire général de l'UEF-Ligurie.

Vient de paraître dans les Cahiers de Ventotene :

Publiés par l'Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli. Diffusion Presse fédéraliste).

N° 3 Trois interviews de Mario Albertini (« *Le Manifeste de Ventotene* »), Francesco Rossolillo (« *La politique* ») et Giovanni Vigo (« *Le cours de l'histoire* ») et un essai de Stephen Woodard (« *Un guide simple à propos de l'idée fédérale* »). pp. 70. € 5.

L'Histoire du *Student Federalists Movement* américain, 1942-1953.

A propos de *One Shining Moment* (Gil JONAS, New-York, 2001, pp. 290)

Fiche de lecture de Lucy WEBSTER (New York)

Cet ouvrage rapporte le travail de milliers d'étudiants d'établissements d'enseignement secondaire ou supérieur américains, militants fédéralistes pendant la décennie qui a apporté le plus grand soutien à leurs objectifs et à leurs idées. Bien que le livre soit organisé chronologiquement, ce texte est d'actualité, elle porte sur la grandeur et la décadence du soutien des milieux étudiants aux idées fédéralistes, sur les débats et les tensions au sein du mouvement et sur les opportunités et les problèmes rencontrés au cours de la lutte pour une communauté internationale au sein d'un monde bipolarisé.

Rétrospectivement, mon principal commentaire porte sur la tragédie des opportunités perdues. L'approche dominante des fédéralistes mondiaux américains s'est pliée à la pensée simpliste de leur pays : loi et ordre, et, chapeau blanc contre chapeau noir. Les étudiants qui demandaient une vision plus large, afin de travailler pour la communauté mondiale et la justice pour les nations pauvres, ont dû quitter le mouvement en 1951, le principal leader des *United World Federalists* (UWF) souhaitait se concentrer uniquement sur un gouvernement mondial avec des pouvoirs limités adéquats pour empêcher la guerre. Cela n'aura pas suffi à profiter de la vague de changement qui aurait pu emporter les Etats-Unis au-delà de leurs préoccupations grandissantes à l'époque de la guerre froide ; cela n'a pas suffi non plus à retenir certains des meilleurs leaders qu'ait connus la cause fédéraliste.

Une histoire du soutien étudiant aux fédéralistes et les acteurs.

Harris Wofford, avait quatorze ans et étudiait dans un établissement d'enseignement secondaire en 1941 lorsqu'un programme de radio promouvant l'idée de Clarence Streit sur une union fédérale des démocraties atlantiques l'amena à organiser les étudiants d'un bout à l'autre des Etats-Unis. Par la suite, Harris contribua à créer le *US Peace Corp* et travailla principalement sur l'Afrique, il fut un proche de Martin Luther King, fut Président de la *State University of New York* et du *Bryn Mawr College*, Sénateur de Pennsylvanie et responsable de la *Corporation for National Service*. Beaucoup de leaders des *Student Federalists*, Thomas Hughes, Immanuel Wallerstein, beaucoup d'autres encore, ont apporté des contributions significatives à la vie politique et intellectuelle américaine. Gil Jonas, l'auteur de ce livre, et actuel Président du *World Federalists of Greater New York*, fut pendant de nombreuses années un leader

actif de la *National Association for the Advancement of Colored People* (NAACP).

Les *Student Federalists* ont tenu leur première convention nationale à *Columbia University*, début 1944, avec cent-deux délégués de soixante-quinze sections locales en provenance de seize Etats. Harris Wofford, sur le point de devenir élève officier de l'armée de l'air, Clarence Streit et le Représentant Howard McMurray, tinrent des discours denses au cours d'une réunion publique monstre qui fut ouverte par Tom Hughes avec un Défi aux vétérans de la politique. Hughes, élu président pour succéder à Wofford, présida trois réunions ouvertes aux délégués et une convention constitutionnelle mondiale modèle. Plus de la moitié des délégués consacreront leurs vacances d'été à travailler pour les *Student Federalists* afin d'identifier et de soutenir les candidats aux élections Présidentielles de novembre les plus favorables aux objectifs des fédéralistes. Fin 1944, les *Student Federalists* avaient cent sections et plusieurs milliers de membres.

En 1945, le juge de la Cour suprême, Owen J. Roberts s'adressa à un rassemblement de *Student Federalists* où un grand nombre de vétérans (militaires) déclarèrent publiquement leur soutien. La lettre d'information des *Student Federalists* proposa que le Président Roosevelt devienne le représentant américain aux Nations unies et qu'on lui concède le pouvoir d'agir à son gré. Une convention et une université d'été furent tenues à l'*American University* de Washington D C, organisées par Clare Lindgren (Minn.), qui succéda à Tom Hughes à la présidence. L'université d'été fut profondément troublée par les deux bombes atomiques lâchées au Japon au début du mois d'août. Wofford, en garnison à Selma (Al.) et dans l'impossibilité d'obtenir une permission, assaillit la convention de ses opinions recommandant vivement d'aller vers le mondialisme, loin de la fédération partielle proposée par Clarence Streit et son organisation, *Federal Union* (américaine) ; il conseillait également vivement aux *Student Federalists* d'entamer le dialogue sur le contrôle des armements, particulièrement en ce qui concernait la bombe atomique.

Parmi les *Student Federalists* présents à la Conférence de San Francisco pour la fondatrice des Nations unies, du 25 avril au 26 juin 1945, on a pu compter Harris Wofford, Tom Hughes et le président du *Student Federalists Veterans Committee*, Cord Meyer Jr., présent en tant qu'assistant du Gouverneur du Minnesota, Harold Stassen. L'agitation sur les campus universitaires, suite à

l'utilisation de la bombe atomique par les Etats-Unis, et l'écart grandissant entre les *Student Federalists* et Federal Union, amenèrent les premiers à ouvrir une représentation à New-York.

1946 fut une année de développement et d'essor. Harcourt Brace publia l'odyssée très personnelle de Harris Wofford, *It's Up to Us*, dont la publication coïncida avec une réunion, à l'Hôtel de ville de New-York, à l'occasion de laquelle Harris Wofford et Thomas Finnletter plaidèrent en faveur des fédéralistes mondiaux au cours d'un débat radiodiffusé. Quatre universités d'été se sont tinrent à Exter (NH), Jacksonville (Fl.), the *University of Chicago* (Ill.) et *Pomona College* (Calif.). Le volontaire de l'Université de New-York, Larry Fuchs, organisa des groupes dans toute la région. Foster Parmalee, étudiant de l'Université de Princeton (NJ), interviewa Albert Einstein sur le gouvernement fédéral mondial à l'occasion d'un programme écouté par plusieurs millions d'Américains. Un vétéran de guerre, Steve Chadwich de Yale University, persuada la section du *American Veterans Committee* de l'université d'adopter une résolution en faveur d'un gouvernement mondial, que l'AVC national soutint par la suite, s'alliant aux fédéralistes pour recommander vivement le soutien du Congrès à l'initiative. Le *Student Federalists Board*, doté de cent-onze sections et de quatre à cinq mille membres à la fin de l'année, alloua un budget de développement de cent-mille dollars sur cinq ans et fit déménager le bureau de New-York au *World Government House*, au 31 East 74th Street.

Quatre-vingt un *Student Federalists* qui participèrent (y compris trente délégués) à la Conférence d'Ashville (NC) de février 1947 qui réunit les cinq principales organisations américaines de *gouvernementalistes* mondiaux. Gil Jonas estime qu'au moins un tiers du total des membres représentés était composé de quatre à cinq mille *Student Federalists*. Le nombre total de membres des groupes réunis à Ashville atteignait douze à quinze mille membres. Seuls six étudiants furent élus au Conseil exécutif sur trente-huit membres, plusieurs d'entre eux avaient passé l'âge d'étudier. Il s'agit de Helen Ball, Virginia Lastayo, Clare Lindgren, Cord Meyer Jr., Colgate Prentice, et Harris Wofford.

Après Ashville, le nombre de membres étudiants des *United World Federalists* a presque doublé pour passer à près de dix mille et le nombre de sections est passé de cent quarante-neuf à deux-cent soixante-douze dans quarante Etats. Toutefois, la tendance à la hausse s'est inversée en 1949 lorsque la vision des gens sur ce qui était ou non possible fut influencée par la guerre froide. Fin novembre, ils atteignaient sept mille six-cent membres étudiants, par rapport aux trois mille trois-cent membres adultes et, dans une moindre mesure, la capacité de la section étudiante à maintenir l'effectif, à tenir des universités d'été et à influencer la politique fut mise à l'épreuve. Néanmoins, en octobre 1949, la Convention de Cleveland a élu un nouveau *National Student Council*, qui comptait Murray Frank de l'Université de New-York, Président, Jonathan Fine, Vice-Président, devenu médecin et l'un des fondateurs

des *Physicians for Human Rights*, Priscilla Johnson, plus tard une spécialiste de l'URSS à l'Institut de Technologie du Massachusetts (*MIT*), John Kemeny, devenu Président du Dartmouth College, John Sutter, de Harvard, devenu un spécialiste de l'Asie et actuellement actif au sein du *World Federalist Association* (WFA) et du Mouvement fédéraliste mondial (*WFM-MFM*), Immanuel Wallerstein, de *Columbia University*, devenu un sociologue mondialement connu, Herb Weiss, expert du Congo, et Ted Weiss, élu membre libéral du Congrès pendant six législatures. L'encadrement étudiant fut maintenu grâce à des contributions spéciales. Néanmoins, les tensions continuèrent.

Les idées et les tensions au sein du mouvement fédéraliste américain.

One Shining Moment établit la chronique du passage de ce qui était au départ le soutien à une fédération des démocraties vers celui à une fédération mondiale, partant des positions prises par les *Student Federalists* pendant la guerre et jusqu'après la création des Nations unies et le début de l'ère atomique, respectivement les 26 juin et 6 août 1945. Sur les trente-neuf annexes de l'ouvrage, la première retranscrit la déclaration de politique/programme de la convention des *Student Federalists*, du 31 mars au 2 avril 1944 : « Une union fédérale de l'humanité est la condition suprême pour une paix juste et durable. Nous croyons que le premier pas à faire dans cette optique et le meilleur moyen de gagner la guerre et d'étendre les libertés de base pour lesquelles nous luttons, c'est que nous, le peuple des Etats-Unis, devrions en arriver à former maintenant une nouveau noyau fédéral avec tous les peuples désireux et capables d'accepter une constitution fédérale internationale, d'assumer et de s'acquitter de leurs responsabilités et de mettre en application leur déclaration des droits. Nous invitons tous nos concitoyens nous rejoindre pour la prompte réalisation de ces objectifs ».

La Seconde convention d'étudiants, réunie à Chicago du 28 septembre au 1^{er} octobre 1944, décida de « changer l'éclairage de l'organisation en passant d'une fédération des démocraties à l'origine non globale pour aboutir à une Federal World Democracy ». On conseilla aux membres de soutenir l'ONU, comparativement faible, tout en incitant « tous les peuples libres à s'unir au sein d'une noyau fédéral qui coopérerait avec d'autres gouvernements en tant que membre d'une société des nations à venir. »

Les positions de base ont été revues à la lumière des réalités d'après-guerre lors d'une importante réunion des *Student Federalists* à Concord (Mass.), du 8 au 11 février 1946. La Concord Charter appela à la destruction du nationalisme irresponsable tout en préservant l'identité nationale, en transformant les Nations unies en une nouvelle souveraineté mondiale. Cette Charte reconnaissait « franchement que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont les deux principaux obstacles à une telle action. L'un comme l'autre sont assez puissants pour en être à l'origine ». Afin de surmonter ces obstacles, la charte affirme que, « Nous devons faire de la citoyenneté mondiale un fait politique ». Elle soulignait les

techniques d'éducation et de défense telles qu'un programme d'étude pour les sections locales, des instituts de formation, des analyses et des commentaires sur les questions d'actualité portant sur le gouvernement mondial et elle appelait à l'établissement d'une section pour les enseignants, d'un Conseil consultatif, d'un Comité international permanent afin de promouvoir à l'étranger des groupes similaires et elle établissait un *Graduate Information Service* autonome pour informer les membres des opportunités de travail visant les buts fédéralistes mondiaux dans des domaines tels que le service du gouvernement. Elle incita également « *fortement l'unification de tous les groupes fédéralistes adultes au sein d'un mouvement commun pour le gouvernement mondial fédéral avec un minimum de conflit doctrinal* ». La Conférence de Concord compta avec la participation de Daniel Patrick Moynihan, de *Tufts University*, ambassadeur américain aux Nations unies de 1975 à 1976, et à de multiples reprises Sénateur de l'Etat de New-York), et, Stephen Schwebel, étudiant d'un établissement d'enseignement secondaire de Brooklyn, plus tard juge à la Cour de Justice internationale. Après la Conférence de Concord, Cord Meyer Jr. et Harris Wofford présentèrent leurs conclusions à leurs aînés : parmi ceux-ci on comptait Harold Bach et Randolph Compton, de *Wall Street*, Grenville Clark, ancien conseiller présidentiel et professeur de droit, l'économiste Leo Cherne, le chroniqueur Clifton Fadiman, le futur Secrétaire à l'Air Force Thomas K. Finletter, l'écrivain Rex Stout, le poète Mark Van Doren et le présentateur de radio Raymond Swing.

La *Concord Charter* fut amendée au cours d'une importante convention des *Student Federlists* à Chicago en septembre 1946. On ajouta des termes de soutien vis-à-vis de l'ONU, tandis que le texte mettait l'accent sur une nouvelle souveraineté mondiale qui « *s'attaquerait effectivement aux problèmes économiques et sociaux dont la solution est essentielle à la création d'une communauté mondiale* ». L'auteur de *One Shining Moment* affirme que cette clause avait inévitablement un sens prééminent pour les étudiants fédéralistes et qu'elle « *réflétait une influence de 'centre-gauche' venant de ceux qui soutenaient aussi bien un socialisme démocratique qu'une approche générale du New Deal - Fair Deal vis-à-vis du gouvernement* ». Ceci, poursuivait-il, était associé à un engagement envers un certain nombre de questions actuelles telles que l'éradication du colonialisme, du racisme et des grandes disparités de richesse entre les nantis et les démunis, et, l'« *élimination de la course aux armements absorbant comme une éponge le 'surplus' de richesse de l'Amérique* ». Cet accent mis sur les questions courantes et une définition plus large des objectifs se reflétait dans une phrase d'un nouvel ouvrage d'Emery Reves, *Anatomy of Peace*. La phrase qui pris un sens particulier pour les étudiants fédéralistes américains était : « *La paix n'est pas simplement l'absence de guerre ; c'est la présence de la justice* ».

Un institut à l'Université de Chicago (Ill.), appuyé par le Chancelier Robert Hutchins, s'est tenu en parallèle avec

la Convention de septembre 1946. On y compta la participation des fameux écrivains antifascistes le Dr. Giuseppe A. Borgese et le Professeur Mortimer Adler, qui devinrent, tout comme Robert Redfield et Stringfellow Barr, les auteurs d'un projet de constitution pour un gouvernement fédéral mondial publié en 1948. L'ancien président des *Student Federalists*, Thomas Hughes fit des conférences à l'institut sur « *le marxisme et le fédéralisme* » dans lesquelles il soutint que le marxisme avait été renversé par le nationalisme.

Les programmes politiques se développèrent au cours de 1946. Le Conseil des *Student Federalists* demanda aux sections de persuader les parlements des Etats de soutenir la *Humber Resolution* demandant l'établissement d'un gouvernement fédéral mondial ; les membres furent incités à soumettre les résolutions s'y rapportant à un scrutin auprès des parlements d'Etats ainsi que de promouvoir les points des programmes politiques relatifs à la fédération mondiale dans les plate-formes électorales de 1948, enfin, à soutenir les fédéralistes pour des fonctions politiques. Une résolution demanda aux *Student Federalists* de promouvoir « *des projets internationaux, apolitiques et non sujets à controverse allant dans le sens d'une communauté mondiale (ex. l'UNESCO et le Conseil économique et social des Nations unies)* ». En mettant l'accent sur l'autonomie des sections, le Conseil décida de permettre aux *Student Federalists* de prendre position sur n'importe quelle question de politique extérieure qui, selon leurs membres, « *conduirait à une politique en faveur d'un gouvernement mondial* », et alors que les sections n'étaient pas censées appuyer des candidats, leurs membres étaient cependant incités à participer à la vie politique.

La préparation extensive conduisit à des compromis souples au cours de la conférence organisée dans le but de réaliser une fusion des cinq principales organisations de *gouvernementalistes* mondiaux qui se tint à Ashville (NC) en février 1947. Environ cinq-cents délégués et observateurs de trente-trois Etats y participèrent. Sous le nom d'une nouvelle organisation, les *United World Federalists*, on se mit d'accord sur un sous-titre représentant l'école des fédéralistes mondiaux minimalistes. Cette formulation, « *pour un gouvernement mondial avec des pouvoirs limités adéquats pour empêcher la guerre* » reflétait les points de vue de « *ceux qui croyaient que l'unique but d'un gouvernement mondial est de garantir la paix (et le statu quo), en ignorant la pauvreté, le colonialisme, le conflit ethnique et racial, et la tyrannie interne, ou ceux qui croyaient que la meilleure stratégie pour obtenir le soutien populaire américain... était de limiter les buts d'un gouvernement mondial à la prévention de la guerre...* » pour citer l'auteur de *One Shining Moment*.

Je me souviens que ce débat était très animé lorsque j'ai rejoint les *UWF* en 1947 afin d'aider à créer une section dans mon établissement d'enseignement secondaire, et que j'avais pensé que le but d'un gouvernement fédéral mondial serait aussi de promouvoir le changement pacifique que de nous protéger de la guerre atomique. L'objectif de la plupart des étudiants fédéralistes était le

changement pour la justice. De même, de nombreux fédéralistes adultes ne voulaient pas préserver le statu quo, mais, comme l'a écrit Gil Jonas, ils croyaient tout simplement que la stratégie minimaliste était la meilleure pour obtenir le soutien des Etats-Unis. On trouvera le texte complet de la Déclaration d'Ashville en annexe et il convient de remarquer que juste après le nom de la nouvelle organisation et son sous-titre, le texte commence comme suit : « *Déclaration de principes : nous croyons que la paix n'est pas tout simplement l'absence de guerre, mais la présence de la justice, du droit, de l'ordre - bref, d'un gouvernement et des institutions d'un gouvernement ; nous croyons que la paix mondiale peut être créée et maintenue uniquement sous la loi mondiale, universelle et suffisamment forte pour empêcher le conflit armé entre les nations* ».

Après Ashville, les membres des *Student Federalists* et les sections étudiantes d'autres groupes alors en cours de fusion devinrent la section étudiante des *UWF* dirigée par un *National Student Council*, doté d'une autonomie considérable à l'exception du fait que ses buts et ses activités ne devaient pas entrer en conflit avec la politique et les objectifs de l'organisation. En mars 1947, la section étudiante annonça la formation de vingt-huit nouvelles sections dont le nombre total passa à cent quarante-trois et près de cent étudiants assistèrent à sa convention. Cela n'empêcha pas que le schisme se creuse entre les étudiants et la majorité des adultes au sein des *UWF* : les étudiants voulaient prendre position sur les questions relatives à la réalisation finale d'un gouvernement mondial ou d'une communauté mondiale, ils soutenaient aussi les propositions pour une convention constitutionnelle du peuple (*World's People Constitutional Convention*) comme unique approche et plaçaient la justice économique au centre de leurs buts maximalistes.

Alors que les élections de 1948 approchaient, la tension grandissait entre les fédéralistes et leurs adversaires. Quatre scientifiques soviétiques accusèrent Albert Einstein d'apporter son appui au gouvernement fédéral mondial, le qualifiant de complot capitaliste, et Staline rejeta le *Plan Baruch pour le contrôle du pouvoir atomique* par les Nations unies. Les Communistes envahissaient la Tchécoslovaquie et la pression grandissante en Allemagne de l'Est alla de pair avec le retrait des jeunes des pays occidentaux de la *World Federation of Democratic Youth* ; les partis communistes de France et d'Italie multipliaient leurs actions pour renverser les gouvernements existant. Gil Jonas écrit que la réponse américaine devait être d'étayer les partis du centre et de la gauche démocratiques par un soutien matériel. Parallèlement, les *UWF* montrèrent plus de ferveur pour une approche universaliste ; Cord Meyer, W.T. Holliday et Thomas Finletter apportèrent leur témoignage en mai 1948 au cours d'une séance du Comité du Sénat et de la Chambre des Députés sur les propositions d'un gouvernement mondial, trois conventions d'Etat du Parti républicain approuvèrent les propositions en faveur d'un gouvernement mondial et Harold Stassen accorda à cet objectif une part importante de sa campagne pour la présidence.

Alors que la Guerre froide commençait à gagner du terrain et que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) était créé en réponse aux avancées soviétiques en Europe, de nombreux étudiants fédéralistes ne voyaient pas d'accès rapide à la fédération mondiale par le biais de décisions législatives ; ils furent de plus en plus impressionnés par les nombreux aspects de la communauté mondiale qui s'avéreraient être sans doute des précurseurs nécessaires à la fédération mondiale. En revanche, les adultes qui n'avaient pas quitté les *UWF* voyant à l'horizon les nouvelles difficultés, renforcèrent leurs convictions que le fait de se concentrer sur une fédération mondiale limitée contribuerait au bien de toutes les nations et établirait une base sans-guerre pour le développement économique et la décolonisation. La situation s'est tendue lorsque les étudiants voulurent prendre une position de principe forte contre la discrimination raciale au sein des *UWF* et décidèrent d'éliminer toute section ou toute branche qui s'avérerait avoir refusé à un noir de devenir membre. Les dirigeants des *UWF* voulurent attendre qu'un cas spécifique se présente, ce que les étudiants jugèrent inadéquat ; dans l'intervalle, à Stanford (Calif.), les *Student Federalists* rejoignirent les dirigeants de la *National Student Association* des Etats-Unis afin d'organiser une section *NAACP* avec comme but déclaré d'obliger l'université à admettre son premier étudiant noir. Les dirigeants de la section étudiante furent particulièrement ennuyés par la position adulte sur le racisme car ils travaillaient en étroite collaboration avec d'autres organisations nationales d'étudiants américaines dont les positions en matière de discrimination raciale étaient très explicites.

Dès fin 1949, pendant trois ans, un étudiant de l'Université de Columbia, membre de l'*UWF National Executive Council*, Immanuel Wallerstein, fut au centre du débat en correspondant à la fois avec les dirigeants étudiants et avec les dirigeants adultes sur la future position des *UWF*. Il avança que la majorité des peuples dans le monde voulaient une dignité nationale, des perspectives d'évolution économique et être libérés de la règle coloniale, enfin, que l'URSS exploitait cette demande de changement d'une manière qui ferait du tort à la liberté. En se concentrant sur des images légalistes étroites d'un gouvernement mondial, les *UWF* s'éloignaient de la lutte globale pour la justice et l'équité. En travaillant pour un gouvernement mondial limité comme un but que les Etats-Unis pouvaient promouvoir, les *UWF* n'étaient pas dans la dynamique de l'histoire. Leurs efforts, pour encourager les Etats-Unis à renforcer les Nations unies, s'ils étaient couronnés de succès, protégeraient seulement le *statu quo* et la réussite était peu probable car la demande à l'époque concernait le changement pas la stabilité. Ces points de vue, furent chaleureusement soutenus par les étudiants et rejetés par les dirigeants adultes des *UWF*.

Finalement, les étudiants quittèrent les *UWF* à la convention de Des Moines, en 1951, car l'organisation ne permettrait pas que la section étudiante publie une position faisant partie de la documentation de Wallerstein

et qui, comme l'écrit Jonas, « *était de toute évidence une importante pierre d'achoppement dans tout rapprochement* ». On trouva d'autres griefs comme les ressources en diminution, et un conflit de longue date sur l'autonomie de la section étudiante au sein des organisations d'Etat et régionales. Ce dernier point, auquel s'ajoute le fait que j'étais en Europe pendant l'été 1951, explique pourquoi je n'étais pas impliquée dans ces événements. A l'est, en Nouvelle Angleterre, les établissements d'enseignement supérieur de la région de Boston (Wellesley où j'étais, MIT, Tufts, Radcliff, etc.) avaient leur propre programme d'activité qui, d'après nous, avait le soutien du personnel régional et national des UWF. Notre idéal était le soutien des positions étudiantes, toutefois ce n'était pas un problème pour nous de travailler avec les UWF. Dans beaucoup d'autres endroits du pays la tension s'accumulait quant à l'autonomie du programme étudiant. L'été suivant, lorsque j'ai travaillé à Washington DC pour le syndicat AFL/CIO, et ai assisté à la conférence du *US National Student American (UNSA)* et à la convention des *UWF* de Chicago, j'ai été élue présidente de ce qui restait de la section étudiante et me suis efforcée de veiller à ses intérêts. Mais c'était déjà trop tard. On appela la nouvelle organisation, mise en place par les étudiants qui avaient quitté les UWF, et que j'avais rejointe, *WORLD (World Order Realized Through Law and Democracy)*. Elle chercha à engager les directions d'autres groupes d'étudiants et de jeunes (en incluant la *Student for Democracy Action*, l'*International Development Placement Association* et la *World Republic*). Au début ses perspectives furent brillantes grâce aux idées des étudiants qui avaient quitté les UWF et à l'énergie émanant des différents corps inter-organisationnels tels que l'Assemblée nationale de la jeunesse et l'*USNSA*. Néanmoins, les problèmes financiers ébranlèrent rapidement ses perspectives.

Travail avec l'*International Democratic Students* et confrontation avec la droite.

Alors qu'en général l'URSS et les communistes affirmaient que les buts des fédéralistes mondiaux appartenaient à une conspiration capitaliste, les anti-communistes extrémistes américains affirmaient, eux, que les fédéralistes mondiaux travaillaient avec les communistes afin d'ébranler la liberté. C'était en Californie que se trouvait le centre important de l'activité anti-communiste de la droite, et son parlement d'Etat fit pression sur l'Université de Californie à Berkeley pour imposer un serment de loyauté aux universitaires. Les *Student Federalists* contestèrent les affirmations qu'on trouvait des Rouges connus à l'origine des UWF et réunirent toute l'information essentielle pour le présentateur de *NBC* Chet Huntley. En mai 1950, Gil Jonas s'est présenté avec succès comme représentant de la direction étudiante de ceux qui n'appartenaient pas au monde universitaire et, avec l'aide d'autres étudiants n'appartenant pas au monde universitaire dont beaucoup étaient des vétérans, il prépara une plate-forme électorale avec quatre points faisant l'objet de controverse : rétablir les membres de *Standford* à l'*USNSA*, inciter les étudiants de *Standford* à apporter leur soutien aux

professeurs ayant refusé de signer le serment de loyauté, envoyer un délégué au Congrès de Rome du *World Movement for a World Federal Government* (Mouvement universel pour une confédération mondiale, en français, ancêtre du *WFM-MFM* actuel) et demander la permission de débattre de questions politiques sur le campus. L'opposition de droite aux fédéralistes mondiaux atteint un tel niveau pendant cette période-là que le président des étudiants fédéralistes de Californie, Bill Friedlander, fit observer qu'on demandait aux sections fédéralistes de quitter les campus.

Les fédéralistes étudiants américains qui assistèrent au Congrès de Rome d'avril 1951 furent Aber Bargman, Curtis Farrar et James Roberts, Président des *World Student Federalists* internationaux. Foster Parmalee, alors trésorier des *Student Federalists*, avait assisté en 1946 à la réunion de Luxembourg des organisations fédéralistes mondiales de quatorze pays visant à la formation d'un mouvement universel, ce qui eut lieu à Montreux en 1947. Les étudiants fédéralistes américains avaient joué un rôle actif dans le mouvement international. La section étudiante des UWF envoya la plus grande délégation venant de l'étranger au Congrès des *World Student Federalists (WSF)*, à Hastings, en Angleterre, en août 1948, et l'un des membres de la délégation étudiante américaine, Joseph Wheeler fut élu président de l'organisation. Même après le départ des étudiants des UWF à Des Moines, c'est un américain, Bill Andrews, qui fut élu. Au cours de l'année universitaire 1952-53 je correspondais avec le britannique David Webster, qui dirigea le bureau d'Amsterdam de 1949 à 1952, puis avec Bill Andrews qui m'encouragea à devenir Secrétaire générale des *WFS* après le très important et impressionnant Congrès du mouvement des fédéralistes mondiaux de Copenhague en 1953. J'ai accompli ce travail pendant quelques mois.

Avant comme après le schisme de 1951, les dirigeants de la section étudiante des UWF travaillèrent activement avec l'*American Civil Liberties Union*, la *NAACP*, et la *Students for Democratic Action* sur les questions impliquant la politique étrangère américaine et la liberté d'expression, et développèrent des coalitions avec l'*American Friends Service Committee*, les *United Christian Youth Movements* et le *Collegiate Council for the United Nations* sur les questions relatives à la force de paix de l'ONU. Parallèlement, ils furent activement impliqués dans la formation de la composante américaine de la *World Assembly of Youth*, conçue pour être une alternative internationale à la domination communiste sur la *World Federation of Democratic Youth*. Immanuel Wallerstein et d'autres dirigeants des étudiants fédéralistes américains purent alors trouver une utilisation plus favorable de leurs idées au sein de la *World Assembly of Youth* et des organisations y étant liées que celle qu'ils avaient trouvée au sein des UWF.

Le monde a perdu deux de ses grandes citoyennes.

Elisabeth Mann-Borgese

Le monde a perdu l'une de ses très grandes citoyennes avec la disparition d'Elisabeth Mann Borgese, décédée d'une pneumonie le 8 février 2002 à St. Moritz (Suisse).

Elle était la plus jeune fille du romancier allemand, Thomas Mann, qui s'installa aux Etats-Unis dans les années trente. Avec son mari, Giuseppe A. Borgese, elle fut active au sein de l'Ecole de Chicago constituée d'intellectuels et d'activistes internationaux, qui fournirent beaucoup de travaux intellectuels originaux aux fédéralistes mondiaux et au mouvement pour la réforme des Nations unies.

Plus tard, au *Centre pour l'étude des institutions démocratiques*, à Santa Barbara (Ca.), elle contribua à l'avancée du droit des océans considérés comme « héritage commun de l'humanité » qui est, aujourd'hui, intégré au droit moderne de la mer.

L'évolution du droit international des océans fut l'œuvre de sa vie. Elle remarqua que des océans sans frontières nécessitaient une nouvelle forme de *gouvernement coopératif* du monde afin de protéger et de préserver les ressources précieuses pour les générations à venir. Elle croyait fermement qu'il était nécessaire de trouver une nouvelle *voie non territoriale* afin de gérer les océans et elle donna à l'humanité de considérables leçons pour le gouvernement de notre planète. Dans *The Tides of Change*, elle écrivit que : « *Si les océans sont vraiment l'ultime frontière de l'homme sur cette vieille terre de pénurie et de concurrence, ce à quoi nous avons réduit notre héritage commun, le droit des mers est le point de départ d'une longue marche vers un nouveau monde de science et de technologie, d'abondance et coopération, que nous nous sommes proposé de réaliser* ».

Après avoir quitté la Californie, Elisabeth s'installa au Canada, à Halifax, en Nouvelle Ecosse. Elle fut l'une des principales chercheuses attachées à l'université, en tant que Professeur auxiliaire de droit, et Présidente de l'*Institut international des océans* à l'*Université de Dalhousie*. Elle fut aussi pendant plusieurs années Présidente honoraire des *World Federalists of Canada*, l'une des plus importantes et actives sections nationales des fédéralistes mondiaux tout au long des dernières décennies.

(Extrait de *Mondial - Ottawa - bulletin des World Federalists of Canada*)

Renée Marchand.

Près de dix ans après Guy, son époux, Renée Marchand vient à son tour de nous quitter.

Le Conseil des *Fédéralistes mondiaux*, auquel elle aurait dû participer, réuni, le 15 juin, dans le local du *Registre international des Citoyens du Monde*, qu'elle aura animé jusqu'à son dernier jour, a exprimé à leur fils Didier, et à Thierry Toulon, trésorier des CDM, toute notre compassion dans cette épreuve.

Jerry Bourgeois, qui a si longtemps partagé les luttes de Renée et de Guy pour la reconnaissance de la Citoyenneté mondiale était le mieux placé d'entre nous pour s'exprimer à cette occasion. Qu'il nous soit seulement permis de rappeler que, dès 1949, Renée, et Guy, avaient créés l'*Agence mondialiste de Presse*. Ensemble ils auront milité infatigablement « pour la construction d'un monde plus humain, fraternel et démocratique ». Ils auront animé également d'autres organismes comme l'*Institut d'études mondialistes* ou encore le *Registre international des CDM*... Ensemble également ils auront milité aux *Fédéralistes mondiaux* avant que Renée ne continue, après son départ, seule ces combats pour *leur idéal commun*...

Fidèles à leurs mémoires, nous continuerons leur lutte pour la démocratie mondiale et pour l'unité de tous ceux qui font de la paix une affaire personnelle.

Viennent de paraître dans la collection,

Les Cahiers de la Constitution fédérale européenne.

Publiées par *Presse fédéraliste* avec le soutien de la Fondation européenne Luciano Bolis

N° 5 : **Lionnel ROBBINS** - Aspects économiques de la fédération (1940).

N° 6 : **Mario Albertini** - Qu'est-ce-que la fédération ?

A commander à Presse fédéraliste : € 2.25 par exemplaire. Port payé.